

Troisième séance, jeudi 15 novembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008: Direction de la santé et des affaires sociales; Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; Récapitulation générale. – Projet de décret N° 33 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 34 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2008; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Mandat N° 4001.07 Nicole Aeby-Egger/Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Studer/Claude Chassot/Louis Duc/Olivier Suter/Christa Mutter/Xavier Ganiot/Solange Berset/Guy-Noël Jelk (équivalences des possibilités d'emplois entre infirmières-assistantes / infirmiers-assistants et assistant-e-s en soins et en santé communautaire); prise en considération. – Mandat N° 4004.07 Carl-Alex Ridoré/Antoinette Romanens/Jean-François Steiert/Marie-Thérèse Weber-Gobet/Hubert Zurkinden/Christa Mutter/Solange Berset/Raoul Girard/Dominique Corminbœuf/Xavier Ganiot (participation au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS). – Elections. – Communications.

La séance est ouverte à 8 h 35.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. René Fürst, Pascal Kuenlin, Dominique Butty, Michel Buchmann, Emmanuel Waeber, Martin Tschopp, Valérie Piller, Patrice Jordan, Roger Schuwey, Christian Bussard et Jean-François Steiert.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Georges Godel et Erwin Jutzet, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008: suite de l'examen de détail

Direction de la santé et des affaires sociales: suite¹

Rapporteur: **Gilbert Cardinaux** (UDC/SVP, VE).
Commissaire: **Anne-Claude Demière, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Demière Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants et intervenantes qui ont posé des questions relatives aux positions budgétaires de ma Direction.

En ce qui concerne la question de M. le Député Peiry concernant le budget du Service d'action sociale, j'aimerais rappeler que le budget de l'aide matérielle octroyée dans le canton aux Fribourgeois, Confédérés et étrangers par le biais des services sociaux régionaux, que les montants d'aide octroyée pour l'aide sociale sont décidés par les commissions sociales régionales. Elle sont, pour la part de l'Etat pour 2007, d'un montant de 13,1 millions. Ce montant sera insuffisant. Un crédit complémentaire de 1,9 million s'avère nécessaire pour boucler les comptes 2007. Ces derniers s'élèveront donc à 15 millions. Si l'on compare ce chiffre avec le budget 2008, 14 750 000 francs, il n'y aura pas d'augmentation. Le budget 2008 est plutôt basé sur une stabilité des dépenses effectives de 2007.

Force est de constater aujourd'hui que, même si la reprise économique est bien là, elle n'a pas d'effets immédiats sur les dépenses d'aide sociale et ce décalage dans le temps, au niveau des effets sur l'aide sociale, est un constat récurrent qui se fait dans l'ensemble des cantons. D'ailleurs, d'autre part, la reprise économique a plus d'effets sur les personnes les plus qualifiées. Les personnes les moins qualifiées ne trouvent souvent qu'un emploi dont la rétribution salariale est relativement basse, induisant que l'aide sociale doit octroyer à ces personnes un complément d'entretien. Ce sont les «working poor»! Derrière les chiffres de l'aide sociale, se cachent bien sûr des personnes. Nous avons plus de 7500 personnes qui sont à l'aide sociale dans le canton de Fribourg. Nous venons de recevoir les résultats d'une étude qui s'est faite sur la base de statistiques fédérales. Nous avons un taux de 2,6% de Fribourgeois et Fribourgeoises qui recourent à l'aide sociale. Nous sommes bien en dessous de la norme suisse, puisque cette norme se situe à 3,3%. Il y a lieu de constater, dans les personnes qui recourent à l'aide sociale dans notre canton, que nous avons un tiers chômeurs, un tiers de familles monoparentales et un tiers de personnes qui travaillent mais qui ne réalisent pas un revenu suffisant pour en vivre.

En ce qui concerne les mesures d'insertion sociale, j'aimerais rappeler que l'objectif des mesures d'insertion sociale est de soutenir le processus d'insertion sociale des bénéficiaires, de renforcer les compétences sociales et de développer des liens sociaux. Donc, les mesures d'insertion sociale ne visent pas directement une insertion sur le marché du travail, mais elles visent à une amélioration sur le plan socio-relational. Nous avons tout un catalogue de mesures d'insertion sociale, il y a plus de 150 propositions. Elles sont un concept que nous avons mis en place. Il y a des critères très

¹ Début des débats le 14 novembre 2007, BGC p. 1628.

précis sur l'identité de l'organisateur, sur la nature des activités, sur les objectifs visés et aussi sur le coût des mesures.

M. le Député Peiry a pris deux exemples de mesures. Ces mesures n'ont été que très rarement utilisées. Elles correspondent à un besoin précis à un moment donné pour une personne. Nous avons bien sûr bien d'autres mesures aussi pour des cours de langue pour préparer des gens à une démarche sur le marché du travail. Ce sont vraiment des mesures d'insertion qui sont personnalisées.

D'autre part, notre concept de mesures d'insertion sociale fribourgeois a été souvent pris comme un exemple en Suisse. Nous avons de nombreux cantons qui viennent se renseigner pour voir ce qui se passe ici dans le canton de Fribourg pour essayer de développer, de mettre en place aussi dans d'autres cantons un concept.

Finalement, nous avons également mandaté les professeurs Bonoli et Flückiger pour une évaluation de ces mesures d'insertion sociale et des mesures LEAC, parce que cela fait un tout, pour la réinsertion des personnes, parce que ce que nous visons, c'est bien de pouvoir réinsérer les personnes sur le marché du travail et nous attendons le résultat de l'étude pour mi-décembre. A ce moment-là, nous referons le point sur ces mesures d'insertion.

En ce qui concerne les abus, j'aimerais rappeler que ces abus restent vraiment une minorité. Par contre, effectivement, nous devons prendre des mesures pour les cas où cela pourrait se produire. Nous nous en préoccupons au niveau de ma Direction. Nous avons déjà mené une profonde réflexion concernant ce problème. Nous sommes en train de discuter et de voir dans quelle mesure nous pourrions mettre en place un controlling des services sociaux à l'image de ce qui se fait dans le canton de Vaud. Vous allez accepter dans le cadre du budget un demi-poste pour un réviseur. Cette personne aura pour mission d'aller contrôler l'application des normes dans les différents services sociaux, d'essayer d'avoir des comparaisons et de voir comment cela fonctionne. Je vais mettre sur pied tout prochainement – je l'ai déjà annoncé aux différents services sociaux – un groupe de travail impliquant mon Service de l'action sociale, les communes pour voir comment nous pourrions mettre en place un système de contrôle contre les abus, donc un travail en réseau, en synergie, en collaboration aussi avec les communes, puisque, comme je vous l'ai dit auparavant, ce sont les commissions sociales régionales qui attribuent les montants d'aide et là, nous avons une coresponsabilité entre les communes et les cantons.

J'aimerais dire que le problème des dépenses de l'aide sociale est un problème qui préoccupe tant la Conférence des directeurs suisses d'action sociale que la Conférence romande des directeurs d'action sociale et de santé et que, dans les deux conférences, au niveau romand et au niveau fédéral, nous menons aussi des réflexions sur l'ensemble de la situation dans nos différents cantons. La Conférence romande vient de donner un mandat pour un examen sur l'ensemble de la Suisse romande pour analyser plus finement le pourquoi des dépenses. A ce sujet, j'aimerais rappeler que, si nous avons ce dernier filet qu'est l'aide sociale, c'est

parce qu'il y a des personnes qui restent au bord du chemin et là, nous devons aussi prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté. Les chiffres qui ressortent de l'étude dont je vous ai fait part tout à l'heure sont aussi assez effrayants, puisque que nous avons un grand pourcentage de jeunes qui sont à l'aide sociale et que, parmi les jeunes de moins de 25 ans qui sont à l'aide sociale, 70% n'ont pas de formation professionnelle. Donc, c'est en amont aussi que nous devons prendre des mesures. L'aide sociale, je l'ai dit, c'est le dernier filet social avant l'exclusion. Les dépenses continueront de croître, parce que tout le système est organisé ainsi. On peut durcir les conditions d'accès au marché du travail, on peut réduire les conditions d'accès aux prestations des assurances sociales. Ici, je rappelle que les conséquences de la quatrième révision de l'AI, et le durcissement de l'assurance-chômage, ont eu des conséquences sur le report de charges vers l'aide sociale. Donc, les personnes continuent d'exister. Elles finissent pour un certain nombre par émarger au compte de ce dernier filet social qu'est l'aide sociale.

En ce qui concerne la question de M^{me} la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet concernant les structures ambulatoires pour la partie alémanique, j'aimerais rappeler que le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale est en train de se mettre en place. Le Conseil d'Etat va tout prochainement nommer ce conseil d'administration, où la partie alémanique sera également équitablement représentée. Je rappelle que les priorités de la loi que vous avez acceptée l'année passée étaient d'abord la mise sous toit de ces trois services, c'est-à-dire l'Hôpital psychiatrique de Marsens, le Service psychosocial et le Service de pédopsychiatrie. Nous allons le décliner en trois chaînes de soins, une prise en charge pour les ados, pour les adultes et pour les personnes âgées. C'est la première priorité, donc, créer cette base pour ce Réseau fribourgeois de soins en santé mentale. Ensuite, le projet de loi annonçait des priorités. La première, c'était la création d'une unité de crise à l'Hôpital fribourgeois, site de Fribourg. La deuxième priorité, c'était effectivement la création de structures ambulatoires dans la partie alémanique. Pour nous, c'est vraiment une priorité. Nous savons qu'il y a un réel besoin de mettre en place de telles structures. Nous sommes en discussion avec le Réseau hospitalier fribourgeois pour créer cette unité de crise à l'Hôpital fribourgeois, site de Fribourg. Je pense que les choses vont pouvoir avancer relativement rapidement. Ce sera déjà un premier pas, qui va aller aussi en faveur des personnes de la partie alémanique, qui, en situation de crise, pourront s'adresser à l'Hôpital fribourgeois, site de Fribourg. Là, nous sommes sur la bonne voie. Nous avons quatre postes prévus au budget. Nous allons réussir à créer quelque chose. Il faut simplement qu'on puisse trouver de la place sur le site de Fribourg, ce qui n'est pas chose aisée.

La deuxième priorité sera effectivement de créer ces structures ambulatoires. En septembre dernier, nous avons créé un projet pilote à l'Hôpital psychiatrique de Marsens, parce que nous étions à plus de 100% de taux d'occupation. Donc, nous avons développé un projet d'hôpital de jour, avec les synergies du personnel sur place. Les locaux que nous avons à disposition, c'est

un test, nous allons voir comment cela fonctionne, une prise en charge des gens qui peuvent venir la journée et rentrer à la maison le soir. Dès que nous aurons le personnel à disposition, nous déplacerons la structure du côté alémanique, parce que c'est là que cette structure doit être. Mais pour l'instant, avec le personnel que j'ai à disposition, je n'arrive pas d'un coup de baguette magique à prendre des postes à l'Hôpital de Marsens pour les mettre ailleurs; c'est à terme ce que nous devrions arriver à faire. Mais il faut qu'il y ait une période tampon pour pouvoir passer de l'activité stationnaire à l'activité ambulatoire. Nous avons mis au plan financier six postes pour 2010, six postes pour 2011. Donc, au plus tard à ce moment-là, nous pourrions réaliser ce développement, mais nous espérons pouvoir éventuellement arriver avant avec des propositions. Mais en tout cas, priorité sur cette unité de crise!

En ce qui concerne le service de relève, j'aimerais effectivement relever que ce service est un service extrêmement important. C'est plus de 47 familles sur nos sept districts qui sont soulagées par rapport à la prise en charge de leurs personnes handicapées. Pro Infirmis apporte un soutien et encourage là aussi l'intégration sociale, une vie autonome et évite aussi des placements en institution. Effectivement, M^{me} Lüthi, lors des discussions sur ce postulat, avait dit qu'il y aurait un mandat pour 2008. Nous avions mis le montant au budget 2008. Il a été biffé en première lecture, parce qu'à l'examen approfondi de la situation, en fait, nous n'avons pas de base légale pour ce service de relève. Nous n'avons pas la base légale dans la loi sur les personnes handicapées et nous n'avons pas non plus la base légale dans la loi sur l'aide et les soins à domicile, parce que ce service de relève de Pro Infirmis offre en fait des prestations qui sont surtout liées au handicap et relèvent avant tout du domaine social. Dans ce sens, elles ne répondent pas aux critères de la loi sur l'aide et les soins à domicile et ne peuvent pas être subventionnées par le biais de cette loi. Elle ne sont pas non plus soumises à autorisation d'exploiter. Néanmoins, nous savons l'importance de ce service. Nous avons, pour 2007, appuyé la demande auprès de la LoRo. Nous sommes prêts à réitérer notre appui pour 2008. Nous devons trouver des solutions de financement pour continuer d'offrir à ces familles l'aide du Service de relève de Pro Infirmis. Concrètement et légalement, au niveau de ma Direction, nous sommes en train de revoir dans le cadre de la RPT toute la loi sur les personnes handicapées. Nous allons développer là aussi des possibilités ambulatoires. Nous souhaitons aussi privilégier toutes les mesures qui favoriseront un maintien à domicile. Dans le cadre de la révision de cette loi, nous prévoyons les bases légales pour prendre en charge le Service de relève.

En ce qui concerne l'amendement, je ne puis m'y rallier, puisque je n'ai pas de base légale. Je laisse là l'appréciation à la sagesse du Grand Conseil.

En ce qui concerne les postes d'assistants sociaux au Service de l'enfance et de la jeunesse, j'ai pris acte du retrait de l'amendement de M. René Thomet. Je ne puis que dire que c'est effectivement un service qui est extrêmement chargé, que nous avons actuellement 2588 dossiers ouverts auprès de ce service et plus de 120 dossiers par assistant. C'est beaucoup de dossiers!

Il faut dire que si nous n'avons pas eu durant ces 3-4 dernières années une énorme augmentation du nombre de dossiers, nous avons des dossiers qui sont extrêmement complexes, qui sont devenus beaucoup plus compliqués, avec des prises en charge familiales extrêmement ardues. Là, je dois dire que, effectivement, nos assistants sociaux sont vraiment aux limites de ce qu'ils peuvent faire. Nous avons octroyé un poste pour l'année prochaine. Pour cette année, nous avons pris des mesures temporaires. Nous avons réussi à dégager quelques moyens pour permettre à ce service de souffler. Nous avons examiné toutes les possibilités de temps que nous pouvions leur apporter. Moi, je rappelle le rôle essentiel de prévention. Je crois que plus vite on peut intervenir sur les situations, moins elles s'aggravent. On évite aussi des placements, qui sont souvent bien plus onéreux.

En ce qui concerne la question de M^{me} la Députée Claudia Cotting pour la Fondation Charlotte Olivier, nous avons effectivement le projet de référents maltraitance. C'est un projet qui a vu le jour en 2006 et qui est piloté par le Service de la santé publique de ma Direction, avec l'appui scientifique de la Fondation Charlotte Olivier. Le financement se fait par de nombreuses fondations, Arcanum, OAC, la Fondation du centenaire Raiffeisen, la LoRo. C'est un très beau projet, qui a en fait pour but de relever qu'il y a de nombreuses actions et interventions qui sont menées dans notre canton en matière de prévention ou de prise en charge de la maltraitance envers les enfants. Là, ce projet a pour ambition de développer un outil qui valorise les ressources existantes et de faciliter la mise en réseau. Le but à terme serait d'avoir dans chaque région des référents maltraitance auxquels les enseignants, les milieux de soins et d'aide, enfin, toute personne qui aurait besoin d'aide pourrait s'adresser. Nous avons eu une journée au mois d'octobre où pas moins de 64 associations, institutions, services de l'Etat étaient rassemblés pour créer l'ébauche d'une carte réseau pour justement faciliter tout ce travail. Le montant prévu au budget est un montant de 3000 francs, parce que nous avons encore de telles journées prévues pour poursuivre ce travail et arriver à la finalisation de cette carte réseau. La Fondation Charlotte Olivier va partir avec un projet pilote. Nous sommes en train de le mettre en place également en collaboration avec ma Direction. C'est un projet qui sera financé par Promotion Santé Suisse et également d'autres fondations sur la bienveillance. Il était important de dire que dans notre canton, nous avons de nombreuses associations, sociétés sportives, de musique, de chant, qui font un travail fantastique. Le but, ce serait de revaloriser tout le travail mené par ces sociétés, par ces associations et de dire qu'elles ont aussi un rôle à jouer parfois quand on a un enfant en difficulté, lorsqu'il peut être intégré dans une société de musique ou chez les scouts, ou dans des sociétés comme ça. Il y a un effet de bien-être, en fait, d'appui de tous les autres enfants sur l'enfant en difficulté. Là, il y a des résultats assez probants. Nous aimerions revaloriser tout le rôle de ces sociétés et associations. Donc, c'est un très beau projet qui va démarrer au début de l'année prochaine. Le comité de pilotage est en train de se mettre en place. C'est un projet pilote soutenu par Promotion Santé Suisse, parce

qu'en fonction des résultats c'est un projet qui pourrait ensuite être déployé sur d'autres cantons suisses.

Le Président. Je vous donne lecture de l'amendement déposé par M. le Député Benoît Rey concernant la subvention cantonale pour les soins et l'aide à domicile. M. Rey demande une augmentation de 75 000 francs pour subventionner le Service de relève de Pro Infirmis, soit un montant total de la rubrique de 4 877 330 francs. La compensation est acquise par la reconnaissance d'erreurs budgétaires de 80 000 francs au centre de charges 3410 (Préfectures), position 307.000, erreurs reconnues et acceptées par le commissaire du gouvernement.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Donc, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de base légale pour voter un tel amendement. Nous ne pourrions donc pas le soutenir et nous invitons le Conseil d'Etat à mettre en place l'instrument nécessaire de façon à pouvoir subventionner dans de meilleures conditions cette réorganisation d'ici l'année prochaine. C'est d'ailleurs ce qui avait été promis par M^{me} Lüthi l'année dernière.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'ai dit que nous étions en train d'examiner cela dans le cadre de la loi sur les personnes handicapées. Nous avons trois ans pour préparer cette loi, puisque c'est la reprise des tâches de la Confédération par les cantons. Nous avons trois ans pour présenter un plan stratégique et mettre en place cette loi. Donc, nous arriverons pour une entrée en vigueur en 2011 de cette loi, mais je ne peux pas promettre d'avoir les bases légales pour l'année prochaine, parce que nous ne serons pas prêts avec la loi. C'est un très vaste chantier que cette loi sur les personnes handicapées, puisqu'elle implique aussi la révision complète de la loi sur les prestations complémentaires. Mais pour 2011, oui!

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Vous avez voté hier un crédit pour le Département de l'économie où, selon les dires du commissaire du gouvernement même, il n'y avait pas encore de bases légales mais seulement l'espoir d'avoir bientôt une base légale. Ce crédit a été voté. Alors, si on refuse cet amendement aujourd'hui, c'est deux poids et deux mesures! Je vous prie donc de l'accepter.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Pour répondre à M^{me} Mutter au sujet de la loi sur la promotion économique, le projet est prêt. Il va être examiné tout prochainement par la commission. On va peut-être encore pouvoir le traiter en décembre. Par contre, M^{me} Demierre vient de dire que la loi ne sera pas là avant 2011. Alors attendons 2011, s'il n'y a pas d'autres solutions!

Lässer Claude, Directeur des finances. Juste une précision! Le fait que vous ayez décidé de mettre des montants, hier, qui ne sont encore pas garantis par une base légale... tant que la base légale n'est pas approuvée, on n'a pas le droit de le dépenser! Il faut être clair!

Donc, ce n'est pas parce que c'est au budget qu'on peut sans autres le dépenser. On doit attendre d'avoir la loi qui devrait être discutée très prochainement, comme le député Romanens l'a dit. Si, par exemple, je ne sais pas pourquoi, la loi devait être refusée, ce n'est pas parce que le montant est au budget qu'on peut le dépenser. Il faut que l'on soit clair!

– Au vote, l'amendement Rey est refusé par 49 voix contre 27 et 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 27.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Ét. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 49.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP). *Total: 5.*

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat

Rapporteur: **Jean-Pierre Siggen (PDC/CVP, FV).**

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Pour ce chapitre, qui comprend trois centres de charges, la Commission des finances et de gestion a les commentaires suivants.

Au centre de charges 31.00 (Conseil d'Etat), nous observons une augmentation de l'excédent de charges de quelque 850 000 francs. Cette augmentation s'explique principalement par des pensions de retraite en hausse, puisque nous avons trois conseillers d'Etat nouvellement retraités, ainsi que par une part cantonale versée

comme subvention à l'achat de la Maison des cantons à Berne. Cette maison a pour but de regrouper les différentes Conférences intercantionales des chefs de Direction en Suisse afin d'éviter un éparpillement des locations en ville de Berne.

Au centre de charges 31.05 (Chancellerie), nous observons un excédent de charges en augmentation de quelque 100 000 francs. Il s'agit en fait du solde d'un double mouvement; premièrement, d'une diminution des charges liées au fait que 2008 n'est pas une année électorale – ou ne l'était pas lorsque nous l'avons discuté – et une augmentation des charges en parallèle liées au développement informatique, notamment avec l'engagement d'un informaticien supplémentaire. A relever également l'achat d'une nouvelle voiture de fonction pour 120 000 francs ainsi qu'un montant prévu pour la nouvelle identité visuelle.

Pour le dernier centre de charges concernant le Service des imprimés, je n'ai pas de commentaires particuliers.

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

Pouvoir législatif

Rapporteur: **Jean-Pierre Siggen (PDC/CVP, FV)**.

Commissaire: **Monica Engheben, Secrétaire générale du Grand Conseil**.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Sur ce chapitre, il y a deux centres de charges concernés. A propos du Grand Conseil, nous observons un excédent de charges de quelque 135 000 francs. L'explication principale tient à un demi-poste supplémentaire de secrétaire de direction afin d'assumer des tâches supplémentaires administratives. Nous relevons également des frais qui sont prévus cette fois pour la traduction simultanée. Pour la rubrique Commissions et délégations, je n'ai pas de commentaires particuliers.

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

Direction des finances

Rapporteur: **Jean-Pierre Siggen (PDC/CVP, FV)**.

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. La CFG a analysé le budget 2008 de la Direction des finances. De manière générale, le budget 2008 de cette Direction, et en particulier le compte de fonctionnement, est fortement marqué par l'introduction de la RPT. Vous observerez un excédent de revenus dans le compte de fonctionnement de 200 millions, compte de fonctionnement qui est à 1 327 821 720 francs.

Les charges supplémentaires, je dirais, sont évidemment réparties dans les autres Directions. Toutefois, je relève que dans le budget de cette Direction, il y a également des baisses de recettes substantielles liées à la RPT, en particulier la part des cantons à l'impôt fédéral direct, qui passe de 30% à 17%, et vous trouvez les

chiffres correspondants à cette diminution au centre de charges 37.40 (Service des contributions).

Pour le centre de charges 37.05 (Administration des finances), nous relevons la répartition supplémentaire au bénéfice de la Banque nationale, où, là aussi, il y a pour notre canton une baisse des recettes, car l'on ne tient plus compte dans ce calcul de la capacité financière des cantons. Dans ce centre de charges, sont également incorporés les coûts liés à la gestion par prestations, que nous avons récemment reconduite.

Au centre de charges 37.25 (Service de l'informatique et des télécommunications), vous trouvez une augmentation de l'excédent de charges de quelque 3,1 millions, avec cinq postes supplémentaires liés à la mise en application des grands projets informatiques. Il s'agit de l'harmonisation des personnes du Registre des personnes – qui est une application d'une loi fédérale – de l'introduction du revenu déterminant unifié – qui fait suite à un projet accepté par le Grand Conseil, de Plate-Com et enfin de la gestion électronique des données. Un investissement de 1,5 million pour le câblage informatique est également prévu.

Au centre de charges 37.45, vous pouvez observer la prévision en diminution de 1 million de l'impôt sur les successions et les donations consécutive à la décision que nous avons prise ici lors d'une des dernières sessions.

Le poste 37.40 (Service cantonal des contributions), où vous avez la présentation des différents impôts, du moins des prévisions concernant ces impôts, vous observerez pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques un montant de 620 millions, en diminution donc de 10 millions. On tient compte ainsi des modifications légales en matière fiscale, en particulier de l'augmentation des déductions sociales pour enfant ou de la réduction du coefficient de l'impôt cantonal sur le revenu de 106.6 à 103, comme nous allons encore le voir tout à l'heure.

Je relève également, concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, une augmentation de 10 millions. Il faut savoir qu'il y a là-dedans 5 millions de la Banque cantonale fribourgeoise, nouvellement soumise à cet impôt.

Enfin, dernier centre de charges que je voulais relever du point de vue de la Commission des finances et de gestion, c'est le 37.75 (Recettes et dépenses générales), où vous trouvez les deux autres rubriques d'investissements de la Direction, à savoir 2 millions pour le site sportif de St-Léonard, avec prélèvement sur le fond afférent pour cela et, enfin, une participation du canton à la nouvelle centrale de cautionnement pour 1 million, consécutive aussi à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur cet été.

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

Récapitulation générale

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Le Rapporteur. Je remercie tout d'abord tous les intervenants dans le cadre de la discussion sur ce budget de l'Etat de Fribourg pour 2008. Merci également pour le soutien apporté à ce document.

En récapitulation, je constate que tous les amendements déposés ont été rejetés par le Grand Conseil. Ainsi, ce budget est accepté, devrait être accepté, au vote final dans sa présentation initiale. J'imagine évidemment que le Conseil d'Etat a pris bonne note des différentes remarques et autres demandes et qu'il fera dès lors un tri afin d'y répondre le mieux possible. Je n'ai pas d'autres commentaires en l'état.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je fais les mêmes constats que le rapporteur. Je remercie également les intervenants. Je n'ai rien d'autre à ajouter en l'état.

– L'ensemble du budget 2008 est accepté sans modifications.

Projet de décret N° 33 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008¹

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Entrée en matière

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 55 voix contre 17. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/

FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Clément (FV, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

Projet de loi N° 34 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2008²

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. A noter que cet objet, que nous traitons habituellement à l'issue du budget, n'est plus un décret mais un projet de loi.

Ce projet, tel que présenté, reprend les différentes baisses fiscales dont nous avons parlé dans le cadre de l'examen du budget 2008, ceci aussi bien pour les personnes physiques que morales.

Les 32 millions nous conduisent donc à un coefficient unique de 103%. Je précise encore une fois, si besoin était, que les finances communales ne sont pas touchées par cette diminution du coefficient cantonal.

Ce projet permet enfin de concrétiser la dernière étape voulue par la motion Godel/Tenner, acceptée par notre assemblée en septembre 2004.

La CFG dans sa majorité vous propose ainsi d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel que présenté.

Le Commissaire. L'art. 41 de la loi sur les finances de l'Etat, dans son premier alinéa, indique que le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal, est fixé chaque année par le Grand Conseil en fonction des résultats du budget.

¹ Annexe pp. 1783 ss; message: voir fascicule séparé.

² Message pp. 1784 ss.

C'est donc la concrétisation de cet article de loi, qui correspond au budget que vous avez approuvé, notamment avec les éléments fiscaux, comme le rapporteur l'a dit, cette nouvelle baisse fiscale permet de boucler l'application de la motion Godel/Tenner.

Je vous invite à entrer en matière et à approuver ce projet tel que présenté.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). En août dernier, à une question d'un journaliste souhaitant savoir ce qu'elle ferait d'une baguette magique, M^{me} la Présidente du gouvernement Isabelle Chassot, répondait clairement qu'elle améliorerait le potentiel des finances cantonales.

Notre canton a bénéficié grandement de la vente d'or de la BNS, il dispose à ce jour d'un excédent de fortune, mais notre canton continue à avoir une capacité contributive inférieure à la moyenne suisse.

Le programme gouvernemental et le plan financier divulgués il y a maintenant quelques jours démontrent bien l'équilibre précaire de nos finances. En 2010 et en 2011, de nouveaux déficits se profilent.

Dans ce contexte, le groupe socialiste ne peut comprendre la volonté du gouvernement d'abaisser durablement les recettes fiscales à l'instant même ou des mesures s'envisagent pour satisfaire à notre obligation constitutionnelle de l'équilibre budgétaire.

Les baisses d'impôt ne sont pas tabou pour le parti socialiste! Les statistiques nationales, bien que nombreuses et parfois divergentes, démontrent que le Fribourgeois de classe moyenne doit s'acquitter d'un impôt direct important.

Ce contribuable a droit à une amélioration et nous souhaitons une amélioration, mais l'exercice est difficile et ne doit surtout pas compromettre l'équilibre de l'Etat.

Le parti socialiste a proposé un modèle novateur en lançant l'initiative «ristourne d'impôt pour tous», en récoltant plus de 8000 signatures, nous avons proposé une solution pour récompenser le contribuable de manière équitable, tout en préservant la situation financière du canton. Nous sommes à ce jour très surpris – et je devrais dire, déçus – que le Conseil d'Etat ne propose même pas ici l'esquisse d'un contre-projet à cette volonté populaire.

La baisse linéaire proposée à ce jour a des effets, ces effets ne se font pas sentir sur le canton, mais bien sûr sur les communes. Nous en avons débattu l'autre jour, il s'agit bien sûr du cadre de la RPT, où la neutralité n'est pas assurée, elle est peut-être assurée au niveau global, il faudra encore le démontrer, mais elle péjore clairement la situation de l'une ou l'autre des communes. Avant de baisser le coefficient d'impôt, il s'agit au minimum d'ajuster la manne cantonale dévolue aux communes et cela le plus rapidement possible afin d'atténuer les conséquences négatives de ces derniers temps.

A ce jour, les communes n'ont toujours pas touché le moindre centime de l'or de la BNS. Avec une baisse des recettes du canton, elles craignent les incidences financières de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, elles n'osent pas imaginer une participation aux concepts de police de proximité, alors bien sûr, les communes se plaignent souvent, il semblerait qu'elles

ne le rappellent pas qu'il y a eu la cantonalisation des hôpitaux, il y a de cela une année, j'aimerais simplement rappeler ici, que cette opération s'est traduite par des charges en moins, mais aussi par une baisse claire du coefficient d'impôt communal.

Une baisse de l'impôt cantonal réduit clairement notre potentiel, cela découlera très certainement, sans aucun doute, sur une augmentation des charges communales. La question est de savoir si aujourd'hui, nous souhaitons, Mesdames et Messieurs, en pensant aux contribuables, au contribuable final, qui paie un bordereau ou deux bordereaux, si nous souhaitons instaurer les vases communicants. J'espère ici, que dans cette salle, les nombreux députés qui ont de nombreux soucis avec leur commune, avec leurs budgets communaux ces temps, ne soutiendront pas cette mesure, qui a n'en pas douter se retournera contre eux.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Simplement une question à l'adresse de M. le Commissaire du Gouvernement:

J'ai déposé avec mon collègue Pierre-André Page une motion le 19 avril 2007, demandant une réduction linéaire de 10% de l'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales. Je rappelle que d'après la loi sur le Grand Conseil, art. 72, le Conseil d'Etat a cinq mois pour répondre à la motion, ce qu'il n'a pas fait et à ma connaissance, le Conseil d'Etat n'a pas demandé de prolongation au bureau, je souhaiterais que M. le Commissaire nous explique ou justifie, pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas répondu à notre motion dans les délais.

Romanens-Mauron Antoinette (*PS/SP, VE*). Le budget qui vient d'être adopté par la majorité de ce Grand Conseil laisse sur le carreau toute une série de besoins. Les investissements nécessaires, les incertitudes liées à la RPT, de nouvelles tâches en matière d'environnement, cette liste non exhaustive des défis à résoudre nécessite des moyens, moyens financiers, moyens en personnel dont il est effectivement difficile d'estimer correctement la charge.

A l'heure où la promotion économique, le Conseil d'Etat, les acteurs de l'économie, tous confondus, se targuent d'une démographie exceptionnelle – le canton de Fribourg, faut-il le rappeler, est le canton qui a le plus accru sa population en 2006, une population qui se rajeunit encore – c'est ici le résultat d'un développement accéléré du canton, d'une croissance qui en fait un canton envié. Il serait aussi nécessaire de reconnaître les conséquences d'une population plus nombreuse, qui sollicite davantage le système de formation, l'administration, les établissements de santé, en soins généraux ou en soins psychiatriques, et qui amène inmanquablement aussi une proportion de situations sociales difficiles en parallèle.

Hier après-midi vers 16 h 30, j'ai reçu des dieux du ciel une réponse à ma question adressée au Conseil d'Etat concernant les différents postes à créer au sein du Grand Conseil. Contrairement aux informations traitées dans la confidentialité de la Commission d'économie publique, cette réponse a l'avantage d'être

publique, publiable et contribuera à l'information des citoyens, je vous y réfère.

Le Conseil d'Etat y relève très justement que c'est le Grand Conseil qui, à différentes reprises, refuse les propositions de création de postes qu'il présente. Ce Grand Conseil, qui réunit une majorité implacable, pour qui la préoccupation principale, c'est l'équilibre budgétaire et la baisse d'impôt linéaire. Cela contraint, année après année, le gouvernement à augmenter avec parcimonie le personnel, ainsi sur deux cent septante postes demandés cette année dans les différents domaines, cent sont nouveaux, trente et un repris du pool; plus de la moitié de ces postes reviennent à l'enseignement.

Fort heureusement, dans ce domaine, il y a des normes sur le nombre d'enfants à prendre en charge par classe, on peut se poser la question si ce nombre joue encore à l'heure actuelle, mais au moins ce domaine n'est pas trop préterité par la politique d'austérité de l'Etat. Nous relèverons tout de même que le Conseil d'Etat a l'art de se compliquer la situation, puisqu'il met de côté l'utilisation des postes de son pool, le nombre d'équivalents plein temps disponible, mais aussi les finances.

La pression inlassable de la droite du Grand Conseil met aujourd'hui certains services qui sont particulièrement sollicités en difficulté. De manière perverse, cette pression va contraindre à poser des priorités drastiques, qui auront pour effet de discréditer le service public dans des domaines sensibles: santé, services de proximité, aides à la jeunesse, prise en charges des personnes du troisième âge, énergies renouvelables et environnement, pour ne parler que des domaines qui ont suscité plusieurs interventions durant la discussion sur le budget.

Le Conseil d'Etat dit qu'il privilégie les secteurs où les besoins sont clairement avérés – soit. Faut-il pour que ces besoins soient prouvés que le taux d'absentéisme des collaborateurs malades augmentent encore, comme il l'a fait régulièrement durant ces dernières années, par exemple au sein de services chargés comme l'Hôpital cantonal? Je pense que Messieurs et Mesdames les Député-e-s qui suivent régulièrement ce rapport auront constaté l'augmentation certaine de ce taux d'absentéisme, année après année.

Combien une telle politique coûte-t-elle finalement aussi à l'Etat? Quant au rattrapage de ces sous-dotations, le Conseil d'Etat affirme qu'il confrontera, et c'est sa conclusion, «la ventilation des postes aux besoins du moment lorsqu'ils s'exprimeront dans le cadre des procédures budgétaires annuelles». Rien ne changera donc, c'est le serpent qui continue de se mordre la queue. Un service exprime une demande fondée sur une tâche nouvelle ou l'augmentation et une demande non exaucée l'année précédente.

Qu'à cela ne tienne! Le Conseil d'Etat en admettra une par ci, l'autre par là, le personnel en place assumera, il l'a bien fait jusqu'ici.

Le groupe socialiste ne peut donc que refuser une entrée en matière sur ce projet de loi fixant le coefficient des impôts annuels à 105 points.

Cette baisse prive durablement le canton de moyens, moyens qui lui seront certainement nécessaires durant cette législature.

Il vous invite à en faire de même afin de garder à ce canton toute sa potentialité d'action en faveur d'un climat social et environnemental sain.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien s'est penché avec attention sur ce projet de loi. Nous prenons note avec satisfaction de la proposition de ramener l'ensemble des coefficients à un coefficient unique de 103%.

Cette baisse d'impôt de l'ordre de 32 millions profitera tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales.

Nous saluons ainsi l'effort du Conseil d'Etat, qui réalise la demande de la motion Godel/Tenner de 2004 dans un délai restreint.

Le groupe démocrate-chrétien attend désormais aussi un effort similaire des communes. Nous sommes conscients des difficultés d'une telle opération, il s'agira de la décider après une analyse approfondie de la capacité financière réelle des communes, comme le demande le postulat Buchmann.

Enfin, le groupe démocrate-chrétien rappelle la motion Bapst/Romanens déposée au nom du groupe au printemps passé. Nous demandons un effort supplémentaire, à savoir un allègement de l'imposition de la famille par une augmentation de la déduction fiscale pour les enfants à charge et par une amélioration du splitting pour les contribuables mariés ou ceux qui ont charge d'enfants. Par une baisse linéaire de l'impôt des personnes physiques de 7,5% sur le revenu et la fortune et enfin une réduction de l'imposition des entreprises par une réduction du taux d'imposition des bénéficiaires et du capital de 15% pour les sociétés au régime ordinaire, par une réduction du taux d'imposition du capital des sociétés holding et de domicile de 50% et par une mise en œuvre immédiate des mesures adoptées au niveau fédéral pour améliorer les conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements.

Compte tenu de ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous recommande d'accepter le projet de loi présenté au message 34.

Zurkinden Hubert (*ACG/MLB, FV*). Aus grüner Sicht kann man dieser erneuten Steuersenkung unmöglich zustimmen. Sie ist überhaupt nicht logisch, und sie ist nicht, wie es oft gesagt wird, nachhaltig.

Ich habe mir erlaubt, diese Steuersenkung mit diesem schönen Regierungsprogramm zu vergleichen, das der Staatsrat vorgestellt hat. Es ist hier eine Vision vorgestellt, die wahnsinnig schön daherkommt: Es ist jederzeit die Rede von einer nachhaltigen Entwicklung, man wolle die Lebensqualität fördern usw. Man sagt, der Kanton muss als Standort der Bildung gestärkt werden. Wir wissen ganz genau, dass das viel Geld kosten wird in einem Kanton, der wächst. Man sagt, die Jugend ist unsere Stärke. Man sagt, man will die Kunst fördern und als Musiker habe ich mit Freude zur Kenntnis genommen, dass man sogar ein professionelles kantonales Kammerorchester aufbauen wird. Ich würde Madame Chassot gerne fragen, wie sie das denn bezahlen will. Diese Vision ist wunderbar, die kann ich unterstützen.

Wenn man dann den zweiten Teil des Programms anschaut, den Finanzplan, wird klar, dass wir mit dieser Steuersenkung und mit einer Steuersenkung des Koeffizienten auf 100 Punkte in den nächsten Jahren massive Defizite einfahren werden.

Wo ist da die Logik, meine Damen und Herren? Wie kann man Projekte entwickeln wollen, die zukunftsträchtig sind und gleichzeitig den finanziellen Spielraum dermassen reduzieren, dass man diese Projekte gar nicht umsetzen kann? Das ist absolut unlogisch. Das hat auch gar nichts zu tun mit einer nachhaltigen Entwicklung. Das scheint ein Modewort des Staatsrates zu sein. Eine nachhaltige Entwicklung würde heissen, ein ausgewogenes Verhältnis zwischen der wirtschaftlichen, sozialen und ökologischen Entwicklung anzustreben. Was wir hier aber machen, ist Folgendes: Wir reduzieren den finanziellen Spielraum dermassen, dass wir bei künftigen sozialen Aufgaben und Umweltaufgaben ganz klar Einschränkungen in Kauf nehmen müssen. Das heisst, das ist ein totaler Widerspruch zu einer nachhaltigen Entwicklung. Ich bitte den Staatsrat, doch etwas vorsichtiger mit diesem Schlagwort «nachhaltige Entwicklung» umzugehen. Damit wird nur vertuscht, dass in diesem Rat und auch vom Staatsrat vor allem eines gefördert wird, nämlich die finanzielle Situation jener, denen es schon gut geht. Und das geht auf Kosten jener Projekte, die Finanzen brauchen würden. Aus diesen Gründen lehnen wir aus grüner Sicht dieses Dekret ganz klar ab.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a toujours souhaité une baisse d'impôt et aujourd'hui, nous avons l'occasion de montrer aux personnes physiques et aux personnes morales, que nous voulons cette baisse d'impôt et ce d'autant plus que nous pouvons nous le permettre.

Il y a trois bonnes raisons à cette situation.

En premier lieu, si grâce à cette baisse d'impôt et à un coefficient attractif, nous pouvons attirer des personnes intéressantes sur le plan fiscal, eh bien, c'est tant mieux pour l'ensemble de la population fribourgeoise.

Ensuite, nous devons améliorer notre classement au niveau suisse, vous le savez que sur le plan de la charge fiscale, nous nous trouvons au 21^e rang et c'est une raison supplémentaire pour dire oui à ce décret.

Enfin, imaginez-vous si ce décret ne devait pas passer, cela voudrait dire qu'aux comptes 2008, nous aurions un bénéfice impressionnant, additionné au capital que nous avons déjà, et la population ne comprendrait pas.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous recommande, comme le groupe libéral-radical, de dire oui à ce décret.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). «Jeder hat immer das Gefühl, zuviel Steuern zu bezahlen.» Diese Aussage hat unser Finanzdirektor anlänglich der 33. GV des Freiburgischen Hauseigentümergebietes im April dieses Jahres gemacht. Jedenfalls wenn ich darauf vertrauen darf, dass der Artikel in unserer Tageszeitung «Freiburger Nachrichten» das richtig wiedergegeben hat. Und er präziserte weiter:

«Steuern sind kein unabhängiger staatlicher Aspekt, sie müssen viel mehr in Beziehung zu den Leistungen gesetzt werden, die mit den Steuergeldern finanziert werden.» Gegen den immer wieder geäußerten Anspruch, wann der Staat angesichts der geringen Verschuldung endlich die Steuern senken wolle, sagt Grossrat Lässer: «Was heisst hier endlich? In den letzten Jahren sind die kantonalen Steuern immer wieder gesenkt worden.» Er rief in Erinnerung, dass allein in den letzten sechs Jahren rund 70 Millionen zurück in die Wirtschaft geflossen seien. Und er plädierte an dieser Generalversammlung für eine Politik der kleinen Schritte. Ich kann diese Feststellungen unseres Finanzdirektors voll und ganz unterstützen. Diese Politik ist nötig, um die staatlichen Leistungen beizubehalten, die wir heute festgeschrieben haben, um das heutige gute soziale Klima zu bewahren und auch, um mit dem überdurchschnittlichen Bevölkerungswachstum im Kanton und den daraus resultierenden Mehrausgaben für Bildung, Gesundheit und Sozialwesen Schritt halten zu können. In diesem Sinne bitte ich Sie, diesem Gesetz nicht zuzustimmen.

Le Rapporteur. Je serai bref! L'essentiel des intervenants ont évoqué les considérations politiques, j'imagine que le commissaire du gouvernement en aura pris note. Nous sommes à nouveau, en fait, confrontés aux mêmes débats que j'ai évoqués lors de l'entrée en matière. C'est-à-dire ceux qui veulent plus d'Etat et ceux qui en veulent moins. C'est un débat, tout à fait habituel, j'ai pris note également que le groupe socialiste ne souhaite pas entrer en matière, respectivement voter ce projet de loi, tous les autres groupes hormis les verts par l'entremise de M. Zurkinden acceptent: la CFG, vous prie de faire de même et d'accepter ce projet de loi.

Le Commissaire. Avec cette proposition, le Conseil d'Etat fait un pas conséquent en termes de conséquences par rapport à ce qu'il a toujours dit. Il s'est toujours opposé à des propositions extrêmes en disant qu'il faut effectivement baisser la charge fiscale mais qu'il faut le faire petit à petit, qu'il faut appliquer une politique des petits pas et je peux confirmer à M^{me} Weber-Gobet que ce qu'elle a lu dans les FN c'est tout à fait ce que j'ai dit et je maintiens cette idée qu'on doit le faire progressivement, parce qu'on a d'abord assaini les finances avec une politique des petits pas et puis, l'or de la BNS a donné le dernier gros coup de pouce et on applique cette même politique en matière de fiscalité. Je ne crois pas que ce soit aujourd'hui un pas de géant. J'aimerais maintenant revenir sur les différentes interventions.

Au Député Girard, je dirais que, en relation avec le programme gouvernemental et le plan financier – on aura l'occasion d'en discuter en décembre... qu'est-ce qu'un plan financier? Un plan financier chiffre tous les défis, tout ce que l'on veut faire et donne le résultat pour autant que l'on n'entreprene rien. Les législatures précédentes, on a fait le même exercice, on s'est rendu compte que si l'on ne faisait rien, on arrivait à de très gros déficits. Ici, on est dans la même situation, où on se rend compte que si l'on ne fait rien, 2010, 2011

pourraient être problématiques, mais je rappelle que l'un des succès de la politique financière de ce canton, et cela déjà bien avant que je sois chargé des finances, déjà mes prédécesseurs appliquaient cette règle, c'est qu'on a toujours anticipé, c'est la raison pour laquelle l'on a une certaine réussite. Si vous lisez le plan financier jusqu'au bout, vous verrez qu'un dernier chapitre indique les mesures que nous allons prendre, notamment organisationnelles et structurelles, pour tenter d'infléchir la tendance.

M. Girard a parlé de l'initiative fiscale et trouve scandaleux que l'on n'ait pas encore ou pas déjà proposé de contre-projet. Lorsqu'une initiative est déposée, il y a toute une procédure à suivre, la prochaine étape, qui devrait venir en principe en décembre, ce sera tout d'abord la validation de l'initiative et ensuite on pourra en discuter. Il a été question à plusieurs reprises de la situation des communes, des charges communales, j'aimerais quand même mettre cette situation en lien avec une chose que M^{me} Romanens a dit. C'est vrai, c'est incontesté que les charges, notamment les charges liées, augmentent. C'est vrai, elles augmentent, soit dit en passant, aussi bien pour les communes que pour le canton. C'est pas parce qu'on aurait modifié la répartition que ces charges augmentent. Mais elles augmentent précisément pour une des raisons que M^{me} Romanens a évoqué, c'est à dire l'évolution de la population, déjà sur ce fait là. Et globalement, ce que l'on peut dire, si on revient aussi au plan financier... parlant seulement de ce budget, je constate quand même que malgré la baisse fiscale, nous arrivons à augmenter les prestations de l'Etat pour tenir compte précisément de cette augmentation de population. Nous arrivons à fournir de nouvelles prestations, qui n'existaient pas avant. Pour tenir compte des besoins effectifs, pensez simplement à la nouvelle politique régionale, ce sont des sommes qui n'existaient pas avant qui sont à hauteur de plusieurs millions et qui sont intégrées et la baisse que nous proposons. Cela permet précisément d'absorber à la fois cette question démographique et de répondre à la nécessité d'augmenter les prestations. Evidemment sur le volume des prestations c'est une discussion, je dirais, presque éternelle: est-ce qu'on en fait assez? Est-ce qu'on en fait trop? C'est une question de point de vue personnel, de point de vue politique. Je pars de l'idée que pour certains, on n'en fera jamais assez et puis pour d'autres, on en fera toujours trop, le Conseil d'Etat a toujours essayé de trouver un juste milieu dans ce cadre-là.

J'aimerais répondre à M. Peiry: vous avez raison, on a du retard. Ce n'est pas qu'une réponse à votre motion, je l'ai dit dans l'entrée en matière; de tête, il doit y avoir à peu près une dizaine d'interventions parlementaires en matière de fiscalité. Et chacune évidemment a une application financière. Et on ne peut pas les traiter d'une manière indépendante, on est obligé de les traiter globalement, parce qu'il y a des priorités à tirer, on ne peut pas tout faire. Mais c'est bien parce que nous souhaitons les traiter ensemble que nous n'avons encore pas été en mesure de rendre notre réponse, mais cela devrait se faire incessamment. Cela étant, je note quand même que, par rapport spécifiquement à la motion de M. Peiry, le pas que nous proposons de faire aujourd'hui va dans le sens de sa motion, donc on ne

peut pas dire que le fait qu'on ait un ou deux mois de retard pose un problème de fond.

M^{me} Romanens a évoqué les incertitudes, notamment de la RPT bien sûr – je la rejoins. Il y a des choses que l'on ne sait pas encore et que nous découvrons, je ne veux pas dire tous les jours mais pas bien loin, mais si on veut prévenir les incertitudes, alors il faudrait accumuler des sommes mais pas les dépenser, il faudrait garder de l'argent pour être en mesure de réagir, de financer si ces incertitudes, si ces risques se réalisaient. Je ne crois pas, pour reprendre une expression qui a été utilisée, que l'Etat de Fribourg pratique une politique d'austérité. Si ce que nous pratiquons est une politique d'austérité, alors le jour où il faudra faire de l'austérité, ce sera une politique catastrophique, pour éviter que la Liberté reprenne mes paroles. Ce serait vraiment une politique de catastrophe, je prétend aujourd'hui que ce n'est pas une politique d'austérité, c'est une politique pragmatique, encore une fois, qui prend en compte l'augmentation de la population et qui prend en compte les nouveaux besoins.

M^{me} Romanens a évoqué le taux d'absentéisme, notamment à l'Hôpital, je ne veux pas m'avancer ici, mais j'ai dans l'idée que le taux d'absentéisme dans les hôpitaux fribourgeois, qui est en principe je crois un peu plus élevé que la moyenne par exemple de l'administration, par contre ne doit pas être plus élevé que la moyenne des autres hôpitaux. Il y a des liens quand même avec le type de profession.

Je constate avec plaisir que M. Zurkinden trouve – encore une fois on aura l'occasion d'en discuter – que le programme gouvernemental et le plan financier est «wahnsinnig schön». Vous avez dit que le développement durable, c'est un développement équilibré, mais précisément les baisses d'impôt que nous proposons, que nous faisons à petits pas vont justement dans le sens d'une durabilité, parce qu'il n'est pas acceptable de développer considérablement les prestations de l'Etat et de charger en contrepartie lourdement le contribuable, il faut trouver un équilibre. Le principe du développement durable, c'est l'équilibre entre différents intérêts. Alors ensuite, est-ce que c'est l'équilibre, c'est de nouveau une question de d'appréciation, nous sommes d'avis que c'est cet équilibre.

Le député Geinoz a évoqué le classement fribourgeois – juste pour précision: les derniers chiffres connus, ce sont les chiffres qui ont été publiés cette année, qui sont basés sur la fiscalité 2006. Nous sommes passés d'un indice de 130 à un indice de 124 – indice global – et si je ne m'abuse, nous ne sommes pas au 21^e rang mais au 19^e rang, mais nous sommes effectivement relativement éloignés de la moyenne suisse.

Et pour terminer, pour l'intervention de M^{me} Weber-Gobet, je n'ai pas de problème à confirmer et à signer ce que j'ai dit lors de cette assemblée, c'est juste, c'est vrai que l'on ne peut pas considérer, si on parle de la situation du citoyen, on ne doit pas considérer que l'impôt. Il y a le pouvoir d'achat qui doit être considéré, c'est tout à fait juste et c'est bien la raison pour laquelle les propositions du Conseil d'Etat ne sont pas des propositions extrêmes. On y va pas à pas, par étapes, mais des étapes que l'on consolide, parce que, évidemment, le pire, c'est de diminuer fortement une fois et puis après de vouloir augmenter l'année suivante et

diminuer après si c'est possible. Nous avons le sentiment que, jusqu'à présent, nous avons toujours fait des propositions équilibrées, j'en veux pour preuve que cette année, comme on l'a dit lors du débat d'entrée en matière, nous vous faisons une proposition qui touche le coefficient, qui a donc un effet linéaire. Mais encore une fois, en fonction de cette politique des petits pas, chaque année quelque chose dans toute la mesure du possible, ou régulièrement quelque chose si l'on fait l'examen sur plusieurs années... On voit que malgré tout, les catégories de contribuables les plus concernées, ceux qui en profitent le plus restent quand même les familles avec enfants et à revenu modeste, donc on ne peut pas dire que cela les défavorise scandaleusement, je ne crois pas. Il faut aussi être honnête, je ne crois pas que l'on puisse systématiquement, régulièrement, sans aucune exception écarter chaque fois une catégorie de contribuables du bénéfice de ces baisses. Tous les contribuables ont le droit d'en profiter, il s'agit de l'ampleur – là encore, on est d'accord, mais je crois que, lorsque dans le programme gouvernemental, le Conseil d'Etat dit qu'en termes de fiscalité, il souhaiterait arriver d'ici la fin de la législature à un coefficient de 100, je ne crois pas que c'est une déclaration qui fait dans l'extrémisme, bien au contraire. Et il y aura encore bien d'autres étapes qui devront intervenir. C'est notamment la compensation de la progression à froid, qui est une obligation légale. C'est avec ces considérations que je vous invite à entrer en matière et à voter la proposition que nous vous faisons.

– Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 59 voix contre 25 et sans abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 59.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP),

Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 25.*

Première lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Le projet tel qu'il vous est présenté consiste à unifier l'ensemble des coefficients et à les ramener pour l'ensemble des impôts concernés à 103%.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y pas de divergence entre le Conseil d'Etat et la Commission, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 60 voix contre 25. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC,

PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total*: 25.

Elections

Studer Theo (*PDC/CVP, LA*). Il a échappé à la connaissance du Conseil de la magistrature, au début aussi à celle de la Commission de justice, que, sur la liste des candidats proposés comme suppléants pour la justice de paix du cercle de la Broye, il y a M^{me} Sylvie Bise et M. Pierre-André Winiger. Or, ces deux personnes sont père et fille. Selon les dispositions de la loi d'organisation judiciaire, il y a une incompatibilité absolue pour des parents en ligne directe, c'est-à-dire parents et enfants, de siéger dans la même autorité judiciaire. C'est la raison pour laquelle la Commission de justice vous propose de remplacer le candidat Pierre-André Winiger par le candidat Eric Chassot. Je répète, je vous invite à mettre Eric Chassot comme suppléant N° 2 sur la liste. Je vous informe aussi qu'Eric Chassot n'a aucun lien de parenté avec Jacques Chassot, qui est candidat au poste d'assesseur de la justice de paix de la Broye.

**Mandat N° 4001.07 Nicole Aeby-Egger/
Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Studer/
Claude Chassot/Louis Duc/Olivier Suter/
Christa Mutter/Xavier Ganioz/Solange Ber-
set/Guy-Noël Jelk**
(équivalence des possibilités d'emplois entre infirmières-assistantes / infirmiers-assistants et assistant-e-s en soins et en santé communautaire)¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Cul-de-sac, impasse, voie de garage! J'avoue que j'hésite sur le mot à choisir pour décrire la situation actuelle des infirmières et des infirmiers-assistants de notre canton! Ils sont plus de 250 à connaître un stop brutal dans leurs perspectives professionnelles, ceci parce que, malgré eux, les dispositions du droit sur la formation professionnelle ont changé alors qu'ils et elles ne ménagent pas leurs efforts aux côtés de nos malades. Cet aspect est proprement intolérable. Plus encore, cette situation doit, ou pour le moins devrait, susciter en nous une vraie gêne. A leur demande de pouvoir travailler comme les titulaires du certificat ASSC, le Conseil d'Etat répond par la négative tout en précisant qu'il comprend la préoccupation des premiers intéressés, puisque leur profession est vouée à disparaître à moyen terme. Belle justification, mais rien de concret à l'intention des infirmières et infirmiers-assistants!

Dans sa réponse au mandat proposé aujourd'hui, le Conseil d'Etat indique notamment deux possibilités de passerelles:

1. la validation des parcours professionnels supérieurs à cinq ans, qui permettrait l'accès aux examens ASSC sans passer par les cours préalables;

2. la participation aux cours et aux examens ASSC, ceci à la charge des personnes qui voudraient s'engager dans cette voie.

Cette réponse n'est évidemment pas satisfaisante. Tout d'abord, passer des examens sans avoir participé à la dernière mouture des cours de théorie semble tout à fait illusoire. Ensuite, imaginer que ces dizaines d'infirmières et infirmiers-assistants concernés peuvent libérer aisément et le temps et les moyens nécessaires pour suivre la formation ASSC, même partiellement, n'est pas crédible. Il s'agit de femmes et d'hommes qui engagent au quotidien leurs compétences et leur expérience, qui ne travaillent pas pour la pure beauté du geste et dont la rémunération demeure modeste.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat ne précise pas de piste pour compenser la perte de gain occasionnée par la fréquentation des cours. De même, rien n'indique que les employeurs concernés aient été contactés ou sollicités pour garantir un aménagement des plannings qui permette aux infirmières et infirmiers-assistants d'envisager le pont vers le certificat de l'ASSC.

Pour ces motifs notamment, et pour ne pas laisser sur le carreau les infirmières et les infirmiers-assistants dans notre canton, le groupe socialiste se détermine clairement en faveur du mandat déposé. On ne peut pas se contenter de les laisser devant le fait accompli. Face à leur demande, nous ne pouvons pas répondre par la seule chronique d'une mort annoncée: celle de leur profession!

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Il est important et urgent de statuer sur le titre des infirmières assistantes. En effet, leur formation était tout aussi pointue, voire plus, et avec un niveau pratique dans les soins plus élevé. Depuis 1995, la formation des infirmières assistantes a totalement disparu pour faire place à une formation qui s'appelle dorénavant «assistante en soins et santé communautaire». Si cette formation permet aux jeunes de commencer leur apprentissage dès l'âge de 15-16 ans au lieu de 18 ans auparavant, elle est moins poussée en soins que par le passé. Ce CFC ne permet pas, par exemple, de faire des gardes de nuit, voire même des plannings ou ne peut pas relever des ordres médicaux alors que l'ancienne formation donnait la possibilité de faire des prises de sang ou de donner des médicaments. Et cela, nous le leur avons enlevé sous prétexte qu'ils ou elles n'ont pas le CFC requis! Redonner aux infirmières et infirmiers-assistants le statut qui était le leur leur permettrait simplement de pouvoir continuer à travailler et à faire bénéficier les malades de leur expérience.

C'est pour ces raisons que je vous demande d'accepter ce mandat.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Par un mandat déposé en 2007, Nicole Aeby veut amener le Conseil d'Etat à prendre des mesures en faveur des infirmières-assistantes, dont la profession disparaît pour être remplacée par celle d'assistantes en soins et santé

¹ Déposé et développé le 16 mars 2007, *BGC* p. 288; réponse du Conseil d'Etat le 18 septembre 2007, *BGC* p. 1851.

communautaire. Il s'agit, faut-il le rappeler, d'une évolution lente et inexorable, organisée sur la base d'une réflexion ayant débuté en 1992 déjà. Les difficultés rencontrées maintenant par les infirmières assistantes n'ayant pas pu – ou pas voulu – prendre le train des réformes pour diverses raisons viennent du fait que la nouvelle profession les remplaçant dépend d'une nouvelle filière de formation, maintenant fédérale, se terminant par un CFC.

Cette nouvelle formation dépend donc complètement du droit fédéral. Ce nouveau CFC profite de nouvelles compétences liées à de nouveaux actes médico-techniques que les infirmières peuvent déléguer, ce qui n'était pas le cas, semble-t-il, pour les infirmières-assistantes.

Le groupe démocrate-chrétien reconnaît donc que la situation est devenue délicate pour ces dernières, puisqu'elles souhaitent reprendre des activités et postuler pour de nouveaux emplois. Nicole Aeby dénonce des pressions difficiles à supporter pour ces professionnelles disposant souvent d'une longue expérience. Le groupe démocrate-chrétien constate donc que si les infirmières-assistantes rencontrent des difficultés, ce n'est pas, principalement, à cause du Conseil d'Etat. Ce dernier a déjà investi des moyens dans des projets qui devraient permettre aux infirmières-assistantes de se transposer dans leur nouvelle formation. Comme toujours, et je l'ai dit, toutes n'ont pas su ou pu saisir cette chance. Finalement, les vraies difficultés proviennent probablement de l'attitude de certains responsables d'institutions de santé, très souvent publiques, pointilleux à l'extrême sur l'évaluation administrative d'une employée et peu ouverts à l'apport humain de certaines soignantes, quel que soit finalement leur diplôme. Nicole Aeby veut résoudre ce problème par la voie politique. Sa solution consiste donc à demander à l'Etat de prononcer par voie d'ordonnance une similitude d'employabilité généralisée entre infirmières-assistantes et assistantes en soins et santé communautaire.

Se basant sur la rigidité des lois et règlement fédéraux, le Conseil d'Etat répond ne pouvoir agir de la sorte. Une telle ordonnance serait incompatible avec le droit fédéral et susceptible d'enclencher moult difficultés liées à la primauté du droit fédéral sur toute décision cantonale n'en tenant pas compte. Après un débat sérieux et malgré les remarques importantes formulées précédemment, le groupe démocrate-chrétien va finalement soutenir la proposition du mandat. Il veut par cette décision mettre en évidence l'importance que le groupe démocrate-chrétien accorde aux valeurs humaines et à ce qu'apportent ces infirmières-assistantes dans leur travail, bien plus important à nos yeux que les actes techniques que l'on leur reproche actuellement de ne pas dominer.

Au nom de ces valeurs humaines, le groupe démocrate-chrétien demande que cessent de la part des employées les pressions actuelles empêchant les infirmières-assistantes compétentes d'exercer leur métier en attendant que l'administration ait réglé les problèmes de reconnaissance des diplômes. Le groupe démocrate-chrétien compte sur la sagesse du Conseil d'Etat pour mettre en place la solution apte à résoudre ce problème en harmonie avec le droit fédéral et, si cela n'est pas

possible, de prendre une décision qui obligera les établissements publics de santé de ce canton à prendre en compte les candidatures des personnes et de les engager sur la base de leur longue expérience et connaissances professionnelles.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Après un examen attentif du mandat de la députée Aeby, le groupe libéral-radical a fait les remarques suivantes. L'équivalence entre infirmière-assistante et assistante en soins et santé communautaire est demandée alors que les infirmières-assistantes demandent simplement de défendre leur employabilité par le biais d'une reconnaissance ou valorisation de leurs acquis sans qu'aucune valorisation salariale ne soit demandée, puisque ces deux catégories de soignants sont déjà en classe F10 de l'échelle des traitements du personnel de l'Etat.

Il est bien de rappeler que leur formation, qui n'est plus dispensée depuis 1995, les a écartées du marché du travail. Partant de là, la possibilité de suivre une formation passerelle leur a été offerte pour obtenir le diplôme d'infirmière niveau I ou niveau II. Le canton a refusé de financer cette formation. Par conséquent, elles étaient contraintes d'aller la suivre hors canton moyennant un financement personnel et bien entendu une certaine disponibilité; exercice difficile lorsque l'on doit concilier vie familiale et vie professionnelle avec toutes les contingences que cela suppose. De plus, les salaires acquis sont souvent des revenus complémentaires nécessaires à l'entretien de leur famille. Laissez-moi être surprise lorsque le Conseil d'Etat demande d'attendre que le référentiel de compétences des infirmières ASSC soit connu avant de mettre en place une formation continue! Cela est un miroir aux alouettes! Il y a des années que l'on parle de référentiel de compétences sans que rien ne se passe. J'ajouterai, selon les renseignements obtenus, que les infirmières-assistantes ont trop souvent été exploitées lorsqu'il y avait pénurie d'infirmières, puis renvoyées à leur niveau lorsque la situation a été inversée. Ces infirmières-assistantes sont très appréciées dans les homes, les cliniques privées de par la qualité de leur travail mais aussi de par leur maturité, très appréciée par les patients.

Il serait peu respectueux de dévaloriser leur remarquable travail et l'expérience des infirmières-assistantes, d'environ dix ans, par rapport à la nouvelle formation offerte à des jeunes de l'âge de 15–16 ans. A qui donner la préférence, aux infirmières-assistantes en soins et santé communautaire ou aux infirmières-assistantes expérimentées? J'aimerais rappeler au passage que plus de 82% des personnes qui exercent ce métier sont des femmes et avec quel salaire!

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutiendra le mandat sur le fond et non sur la forme. En cela, il suivra la position du Conseil d'Etat, qui refuse une validation collective des acquis par une simple ordonnance du Conseil d'Etat. Un postulat aurait été mieux approprié.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Pourquoi ce mandat? La question écrite du 27 septembre, à laquelle le Conseil d'Etat a répondu le 12 décembre, n'a appa-

remment pas suffi. La réponse du Conseil d'Etat au mandat Aeby est théoriquement et intellectuellement bonne et les propositions sont claires, mais pratiquement, c'est autre chose!

La réalité quotidienne de nos infirmières-assistantes est différente. Elles se sentent, à juste titre, mises de côté et on oublie que par un passé encore très récent, les homes et les hôpitaux ont été bien contents de les avoir. Maintenant qu'une nouvelle voie de formation de soins appelée «assistante en soins et santé communautaire» a été mise sur pied, on ne sait plus comment les cataloguer, ces vaillantes infirmières-assistantes! Pire, lors de la mise au concours d'un poste de travail dans les hôpitaux et dans les homes, on a tendance à les oublier. Madame la Commissaire ne peut pas encore tout connaître de son dicastère et je suis sûr que la question écrite et que le mandat Aeby l'ont rendue attentive aux problèmes de nos infirmières-assistantes.

Je suis peut-être le seul dans cette assemblée à avoir le privilège de côtoyer les infirmières-assistantes comme patron de service. Je puis vous assurer que, sans elles, nos institutions auraient bien de la peine à tourner. La nouvelle formation en soins et santé communautaire n'a pas fait ses preuves, puisque nous n'avons que deux volées d'étudiants qui ont acquis leur CFC. Nous ne pouvons donc pas nous payer le luxe de simplement négliger celles et ceux qui pendant plusieurs décennies ont servi loyalement nos institutions. Nos infirmières-assistantes ne demandent pas d'augmentation de salaire, non! Elles demandent qu'on reconnaisse à sa juste valeur leur expérience professionnelle acquise depuis dix, quinze, voire vingt ans de pratique!

Nos infirmières-assistantes ne demandent pas la lune donc. Nos infirmières-assistantes ont de la peine à changer de place actuellement à l'intérieur du canton, car elles ont peur, à juste titre, d'être mises de côté à cause de leur diplôme non reconnu par la Confédération et non à cause de leurs capacités professionnelles, bien entendu.

Il me semble qu'à l'intérieur du canton, une reconnaissance de leurs capacités ne devrait pas poser de problèmes. Le nouveau réseau hospitalier devrait, au contraire, leur ouvrir les portes. Et là, Madame la Commissaire, vous avez certainement votre mot à dire! J'encourage nos infirmières-assistantes à signaler à Madame la Conseillère d'Etat toute situation de conflit créée par l'éventuelle discrimination de leurs diplôme et expérience pratique. Je crois que c'est le seul moyen qui vous reste de signaler vos problèmes. La voie directe est toujours la meilleure. Je souhaite que ce débat soit le levain qui provoquera une reconnaissance équitable de nos infirmières-assistantes.

Dans ce contexte, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce mandat.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Ce mandat, le tout premier de notre canton, demande donc une déclaration d'équivalence des possibilités d'emploi entre les infirmières-assistantes et les assistants en soins en santé communautaire. Certes, le sujet est compliqué, parce que deux niveaux sont concernés, et attention, ils ne sont pas à mélanger! On a le niveau fédéral, c'est celui de la reconnaissance des titres par le biais de l'application d'une ordonnance, qui est en cours

d'élaboration actuellement. Nous ne sommes donc pas concernés ici par une attribution de titres. Et on a le niveau cantonal, qui peut aussi reconnaître des titres, et il n'est pas non plus concerné à ce niveau-là. Ce mandat s'adresse seulement à l'Etat-employeur, qui a la possibilité de choisir les personnes pour leur attribuer une fonction. Et c'est bien de cette fonction d'assistance en soins qu'il est question ici.

Vous l'avez compris, le mandat ne demande pas de donner un titre, puisque ce n'est pas de notre compétence, mais de donner un travail et ça, c'est de notre ressort! De plus, dans la situation des infirmières-assistantes, quatre incohérences sont à relever.

Premièrement, le fait que l'Etat n'engage plus d'infirmières-assistantes, et cet élément est confirmé dans la réponse du Conseil d'Etat à une question posée en septembre 2006. C'est incohérent pour un canton, qui a dépensé des millions pour former des infirmières-assistantes pendant vingt ans, de déclarer que son investissement ne sert plus à rien. Cette réponse signifie que les infirmières-assistantes ne peuvent plus changer d'employeur et qu'elles sont juste tolérées là où elles travaillent.

Deuxièmement, le nombre! Le Conseil d'Etat nous informe, dans cette même réponse, que 250 infirmières-assistantes sont concernées. Dans un contexte où le marché de l'emploi reste tendu par le manque de personnes formées, l'Etat se prive de professionnelles d'expérience.

Troisièmement, seules les infirmières-assistantes sont pénalisées par les changements du système de formation. Certes, un processus de reconnaissance d'acquis pourrait être proposé; les infirmières-assistantes pourraient, après élaboration d'un dossier où un passage d'examens, selon une procédure qui n'est pas encore fixée, acquérir un CFC d'assistante en soins et en santé communautaire. Eh bien, c'est justement ce que les infirmières-assistantes refusent! Et si c'était vous, seriez-vous prêts à repasser un examen pour avoir le droit de continuer à travailler? Faire repasser une procédure de qualification, c'est mettre en doute des compétences qui se sont développées au cours d'une longue expérience professionnelle, complétée par une formation continue régulière.

Voici la quatrième incohérence et – pas des moindres: le certificat d'infirmière-assistante donne l'accès, suite à la décision de la CDS de 2002, aux formations subséquentes, tout comme un CFC, mais il ne donne plus l'accès à l'emploi.

En conclusion, notre canton peut jouer un rôle proactif en donnant un signe clair de reconnaissance aux infirmières-assistantes, qui ont déjà rendu d'immenses services dans les institutions et qui, grâce à nous, pourront continuer à le faire. A l'heure où naissent de grands projets, comme le «case management» pour les jeunes qui ont des difficultés à acquérir une formation professionnelle initiale, notre canton prive des personnes formées et expérimentées de l'accès à des emplois. Ce n'est pas tous les jours que nos décisions ont des conséquences aussi concrètes et attendues avec un si grand suspense! Accepter ce mandat, c'est tout simplement choisir le bon sens. Il ne nous coûte rien mais donne un signe à des professionnelles de la santé, qui en sont là tout simplement parce qu'elles ne sont pas

représentées dans les instances décisionnelles. Merci de soutenir massivement ce mandat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, les deux professions, assistantes en soins et en santé communautaire et infirmières-assistantes, sont des professions complémentaires et nos institutions, qu'elles soient publiques ou privées, ont besoin des compétences tant des unes que des autres. Les compétences professionnelles des infirmières-assistantes ne sont absolument pas remises en cause ni par l'Etat ni par les employeurs. Depuis 1998, cette formation d'infirmière-assistante a disparu. Des formations passerelles leur ont été offertes afin de leur permettre de compléter leur formation. Ces formations ont été financées par l'Etat et l'Etat a également financé des formations passerelles hors canton lorsque nous n'avions plus ces passerelles à disposition dans notre canton.

Les hôpitaux publics emploient environ 70 infirmières-assistantes et les institutions spécialisées et EMS environ 180. Le Conseil d'Etat comprend les préoccupations des infirmières-assistantes, qui peuvent se sentir marginalisées et qui peinent à trouver leur place dans les équipes. Il semble également qu'elles peinent à pouvoir changer d'employeur et plus particulièrement à pouvoir trouver un emploi en milieu hospitalier même si, par exemple, le Réseau hospitalier fribourgeois, site de Fribourg, vient d'en engager une encore tout dernièrement.

Cependant, force est de constater que déclarer une similitude d'employabilité entre les infirmières-assistantes et les ASSC ne répondra en rien à ces préoccupations et pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la reconnaissance des formations professionnelles n'est pas de la compétence du canton mais elle est désormais de celle de la Confédération. Ces deux formations sont différentes, je l'ai déjà dit. Les ASSC apprennent plus d'actes médico-techniques mais travaillent sous la responsabilité d'une infirmière alors que les infirmières-assistantes ont appris moins d'actes et travaillent de manière plus autonome. Ce fait est confirmé par les deux responsables des filières. Par ailleurs, le champ d'activité des ASSC relève de quatre domaines, celui des soins, celui des actes techniques, celui du milieu de vie et de la logistique. La formation des ASSC se déroule sur trois ans alors que celle des infirmières-assistantes s'effectuait sur deux ans.

Par ailleurs, afin de répondre également à certaines difficultés rencontrées par les infirmières-assistantes, la Conférence suisse des Directeurs de la santé a envoyé un courrier à tous les cantons afin de clarifier la situation. Elle souligne en particulier cette différence entre les deux formations: *«La formation des ASSC, qui a été introduite en 2002, ne remplace en rien celle des infirmières-assistantes. Les deux profils professionnels se différencient sur plusieurs points concernant l'accès à des formations subséquentes. Les deux formations sont placées sur un pied d'égalité.»* La CDS relève également que la seule solution pour remédier à ce problème est de continuer à offrir des formations passerelles. La Croix-Rouge Suisse elle-même confirme que les titulaires d'un certificat d'infirmière-assistante ne deviennent pas des ASSC même si elles sont mises

effectivement sur un pied d'égalité pour l'admission aux formations subséquentes.

Le Conseil d'Etat ne peut dès lors que constater que le cahier des charges que pourrait remplir une infirmière-assistante à la santé de l'école est différent de celui d'une ASSC et qu'elles ont reçu une formation différente, chacune avec ses propres compétences professionnelles, qui ne sont nullement remises en cause. Il ne peut dès lors décréter simplement une similitude d'employabilité généralisée par voie d'ordonnance.

Cependant, dans les faits, il est vrai que certaines infirmières-assistantes, de par leur parcours individuel, ont été amenés à acquérir sur le terrain des compétences qui n'étaient pas prévues initialement dans leur formation, ce qui peut notamment les rendre comparables aux ASSC et c'est vrai que c'est un domaine où les changements ont été énormes. Ce n'est cependant pas le cas de l'ensemble des infirmières-assistantes. Sur la base d'un seul diplôme d'infirmière-assistante, il n'est pas possible de dire aujourd'hui que toutes les infirmières-assistantes sont équivalentes aux ASSC, puisqu'elles ont, comme je vous l'ai déjà dit, une formation différente.

Le Conseil d'Etat est dès lors convaincu qu'une possibilité d'acquérir individuellement, au cas par cas, une similitude d'employabilité avec les ASSC doit être offerte aux infirmières-assistantes. Là, c'est bien une mesure concrète, puisque nous proposons de donner aux infirmières-assistantes la possibilité d'accéder à un CFC d'ASSC par voie rapide en tenant compte et en validant la formation et en prenant en compte l'expérience acquise. Un groupe de travail a déjà été mis en place par l'OrTra afin d'étudier les questions et les structures à mettre en place pour la procédure de validation d'acquis. Là, ce n'est pas un miroir aux alouettes! C'est déjà prévu de le mettre en place. Nous attendons l'ordonnance de la Confédération à fin novembre.

Le Conseil d'Etat privilégie donc la solution de procédure de validation des acquis, qui est une solution à long terme et qui répond réellement aux préoccupations des infirmières-assistantes, qui leur permettra de trouver pleinement leur place sur le marché du travail. Il y a des infirmières-assistantes qui ont aujourd'hui entre trente et soixante-cinq ans, mais là, l'ordonnance est une solution à tout court terme. La validation des acquis, la possibilité d'accéder au CFC d'ASSC répondra vraiment à long terme à ces préoccupations.

Dès lors, et en conclusion, le Conseil d'Etat ne peut pas décréter une similitude d'employabilité par voie d'ordonnance, car cet objet n'est pas de sa compétence et il ne peut pas garantir en l'état aux employeurs que tous les infirmiers-assistants puissent remplir le même cahier des charges attendu de la part d'une ASSC. Cependant, j'ai rencontré vendredi dernier les membres de l'Association des infirmières. J'ai parfaitement compris leurs préoccupations. Je suis très sensible à leurs préoccupations, à leurs soucis. Je me suis engagée à entreprendre tout ce qui était en mon pouvoir et au pouvoir du Conseil d'Etat pour trouver la meilleure solution possible. En plus de cette procédure de validation d'acquis et de possibilité d'accéder au CFC d'ASSC, je vais lancer un appel à l'ensemble des hôpitaux publics et privés, des institutions et des EMS afin

qu'ils prennent en considération les offres de services des infirmières-assistantes lorsqu'il y a des postes à pourvoir. J'invite également les infirmières-assistantes à me faire part des soucis qu'elles pourraient rencontrer lors de postulations.

C'est avec ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à refuser ce mandat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 79 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 79.*

Ont voté non:

Geinoz (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Mandat N° 4004.07 Carl-Alex Ridoré/
Antoinette Romanens/Jean-François
Steiert/Marie-Thérèse Weber-Gobet/Hubert
Zurkinden/Christa Mutter/Solange Berset/
Raoul Girard/Dominique Corminbœuf/
Xavier Ganioz**

(participation au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS)¹

Prise en considération

Ridoré Carl-Alex (PS/SP, SC). En septembre dernier, nous avons accepté l'urgence de ce mandat. Nous avons par là reconnu implicitement l'importance de cette question et la nécessité d'un traitement rapide de cet objet. Cependant, la décision ne portait pas sur le fond et nous allons en discuter aujourd'hui. Sur le fond, le groupe socialiste ne peut que saluer la décision du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur l'idée d'un cofinancement du plan social. Le Conseil d'Etat, selon nous, reconnaît par là implicitement la mission particulière jouée jusqu'à ce jour par la Croix-Rouge. Beaucoup de choses ont été dites et beaucoup de choses ont été écrites sur cette question. J'ai donc décidé de ne pas faire le tour de l'ensemble des questions mais de me concentrer sur les deux points qui me semblent les plus importants, respectivement les plus sensibles. Tout d'abord, la première question est la question de savoir pourquoi l'Etat doit intervenir dans ce cas-là. En d'autres termes, y a-t-il une différence de traitement entre ce mandat de la Croix-Rouge et les autres mandats attribués par l'Etat? J'ai remarqué que c'était une question qui pouvait être importante pour certains d'entre nous pour se rassurer notamment par rapport au risque de voir là un précédent. A cet égard, ce qui me semble important de relever c'est essentiellement l'élément déterminant qu'est l'existence d'une convention. Il y a cette convention qui lie de longue date l'Etat et la Croix-Rouge, puisqu'elle date de 1993, et qui formalise dans plusieurs dispositions cette relation particulière entre l'Etat et la Croix-Rouge, notamment par la création de commissions tripartites. Mais il y a, à mon avis, surtout un article qui est déterminant, c'est l'article 9 de la convention, qui dit que la Direction de la santé publique et des affaires sociales fixe la dotation en personnel, qu'elle le fait sur la base des directives de l'Office fédéral, que la Croix-Rouge applique la législation cantonale relative à la classification des fonctions et les traitements du personnel de l'Etat et enfin que l'Office du personnel de l'Etat est consulté pour l'évaluation des fonctions. Il y a d'autres dispositions, mais rien que cette disposition-là nous montre que, effectivement, il existe une relation particulière... il a existé une relation particulière entre la Croix-Rouge et l'Etat, mission particulière faite par délégation sur la base de la législation fédérale. En conséquence, le groupe socialiste ne peut que souscrire à la réponse du Conseil d'Etat, qui décide d'appliquer par analogie

¹ Déposé et développé le 12 septembre 2007, BGC p. 1332; débat sur l'urgence le 12 septembre 2007, BGC p. 972; réponse du Conseil d'Etat le 30 octobre 2007, BGC p. 1853.

les dispositions de la loi sur le personnel. Cela nous semble juste.

La deuxième question sensible est naturellement celle de la différence de traitement entre les employés qui ont postulé à ORS et ceux qui n'ont pas postulé à ORS. Sur ce point-là, je ne vous cacherai pas que cette question a donné lieu à beaucoup de discussions dans notre groupe et que nous ne sommes que très partiellement convaincus par le raisonnement du Conseil d'Etat sur cette question, en tout cas en ce qui concerne les personnes qui peuvent démontrer qu'elles ont réellement entrepris des démarches sérieuses pour trouver un autre emploi. A cet égard, le groupe socialiste compte sur la sagesse du Conseil d'Etat pour traiter avec discernement les cas encore litigieux.

Face à ce verre aux trois quarts plein et à un quart vide, le groupe socialiste vous invite toutefois à soutenir le mandat qui vous est soumis.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Der Staatsrat des Kantons Freiburg ist bereit, seine soziale Verantwortung gegenüber den entlassenen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern wahrzunehmen, obwohl er nicht der direkte Arbeitgeber des Roten Kreuzes ist, aber in einer Leistungsvereinbarung mit klaren, auch personalpolitischen Bedingungen mit dem freiburgischen Roten Kreuz verbunden ist. Das freiburgische Rote Kreuz ist im Gegensatz zur ORS Service AG keine gewinnorientierte Institution und hat daher nicht die finanziellen Mittel, einen Sozialplan alleine zu realisieren. Das Mitte-Links-Bündnis begrüsst die Entscheidung der Freiburger Regierung, sich am vom freiburgischen Roten Kreuz aufgestellten Sozialplan zu beteiligen und dankt ihr dafür. Sie ist ein hoffnungsvolles Zeichen in einer Zeit, in welcher die Sozialpartnerschaft im Allgemeinen auf dem Prüfstand steht. Wir sind der Meinung, dass es prioritär darum geht, das Wohl der Menschen, um die es heute geht, ins Zentrum zu stellen. Sie haben sich zum Teil jahrelang in den Dienst einer Aufgabe des Staates gestellt. Wir dürfen sie heute nicht wie kalte Kartoffeln fallen lassen. Dieses Parlament würde sich auch wehren, wenn ein Wirtschaftsunternehmen auf unserem Kantonsgebiet das mit seinen Angestellten tun würde. Dies hat es in den letzten Jahren mehrmals in entsprechenden Resolutionen bewiesen.

Nicht nachvollziehbar ist für uns, dass der Staatsrat vorschlägt, den Sozialplan auf jene zu beschränken, die sich bei der ORS Service AG beworben haben. Es gibt legitime Gründe, sich diesem Arbeitgeber nicht zur Verfügung zu stellen. Es kommt einer Beschneidung der persönlichen Entscheidungsfreiheit gleich, wenn der Staat an dieser Bedingung festhält. Im Übrigen geht es hier nicht um Millionenbeträge, die den Angestellten entrichtet werden sollen. Mit diesem Sozialplan sind wir weit davon entfernt, in die Schlagzeilen zu kommen, wie gewisse Manager, die nach ihrem Abgang Entschädigungen in Millionenhöhe einkassieren. Setzen wir also ein Zeichen und stärken wir das «Image» unseres Kantons als sozial verantwortlicher Arbeitgeber. Beenden wir eine 24-jährige Zusammenarbeit mit dem freiburgischen Roten Kreuz im Bereich des Asylwesens wenigstens verantwortungsvoll und in

Würde. In diesem Sinne bittet Sie die Fraktion Mitte-Links-Bündnis, dem Mandat zuzustimmen.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). C'est avec une très grande attention que le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié la prise de position du Conseil d'Etat relative au mandat de notre collègue Ridoré concernant une participation du canton au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge touché par l'attribution du mandat des demandeurs d'asile à l'entreprise ORS. D'emblée, je tiens à souligner qu'à maintes reprises, soit dans sa réponse, soit par voie de presse, le Conseil d'Etat a réitéré qu'il n'était pas l'employeur et que, de ce fait, c'était bien à la direction de la Croix-Rouge d'établir et de financer un plan social pour les collaboratrices et collaborateurs qui, ayant postulé, ne seraient pas engagés par cette nouvelle société. En outre, j'ai de la peine à comprendre en lisant le rapport du Conseil d'Etat – même si apparemment c'était pour de bonnes raisons – que, malgré toutes les recommandations faites à la fois par le gouvernement et bon nombre de députés dans cette enceinte, huit personnes n'ont pas souhaité faire leurs offres à ORS, ce qui, à mes yeux, dénote d'un manque évident de responsabilisation personnelle.

D'autre part, en parcourant la convention signée en 1993 par le Conseil d'Etat et la Croix-Rouge, il s'avère, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, qu'il n'y a pas d'ambiguïté concernant les responsabilités qui incomberaient à l'Etat en cas de dénonciation du contrat, puisque, à l'article 17 alinéa 2, il est précisé: «qu'en cas de dénonciation par l'Etat, celui-ci s'engage à donner la préférence, à qualités égales, au personnel licencié qui serait candidat à un poste dans l'administration ou ses établissements». Au demeurant, cette possibilité a été offerte par le Conseil d'Etat avec, de plus, l'aide du Service public de l'emploi aux personnes non réengagées par ORS. Je tiens aussi à relever que dans aucun article de cette convention il n'est prévu de plan social. Je fais également remarquer qu'il est tout de même anormal, voire inquiétant, de constater qu'il y a de réelles divergences de vues sur l'état de la situation du personnel figurant dans la réponse du Conseil d'Etat et celle évoquée par les syndicats dans un article paru dans la La Liberté de samedi dernier. Qui a raison, M^{me} la Commissaire du gouvernement? Les syndicats ou le Conseil d'Etat? Nous avons le droit de le savoir. De plus, dans sa réponse sous le point 4 «Détermination», le Conseil d'Etat tient pour la X^e fois à rappeler qu'il n'est pas l'employeur du personnel de la Croix-Rouge mais qu'à titre exceptionnel, il est prêt à soutenir un plan social dans les limites de la législation sur le personnel, appliquée du reste par analogie. De deux choses l'une, M^{me} la Commissaire du gouvernement, ou le Conseil d'Etat est l'employeur et il finance un plan social digne de ce nom ou il ne l'est pas, ce qui semble être le cas, et de facto ne peut entrer en matière même à titre exceptionnel faute de quoi il créerait un précédent, qui de surcroît – j'en suis persuadé – serait mal compris par une large partie des contribuables de ce canton, sans compter le risque très grand de faire rapidement des émules. En outre, en parcourant la réponse du Conseil d'Etat, je tiens à relever que sur certains points, les réponses ne sont pas claires. J'en veux pour

preuve notamment le point relatif à une retraite anticipée, où, selon le Conseil d'Etat, des analyses doivent encore être faites avant qu'il puisse se déterminer sur la question. Sans oublier le point 5 «Conclusion»: «Le Conseil d'Etat est d'accord de participer au financement d'un plan social élaboré par la Croix-Rouge pour les collaborateurs qui ne pourront être repris par ORS aux conditions dont ils bénéficient actuellement. Toutefois, des discussions avec cette dernière sont encore en cours.» Lesquelles, M^{me} la Commissaire du gouvernement? Jusqu'à ce jour, je n'en ai pas eu connaissance et, de grâce, s'il y en a, faites-les nous connaître. Il n'en demeure pas moins, et chacun le sait, que travailler dans l'urgence n'est que rarement efficace et constructif; la réponse du Conseil d'Etat – je tiens à le dire – en est la preuve. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, il est évident que ce n'est pas au contribuable de financer ce plan, car quand l'Etat confie un travail, quel qu'il soit, pendant des années à une entreprise privée et que, un jour, elle décide de le donner à un concurrent, l'Etat, jusqu'à ce jour et à ma connaissance, ne s'est jamais soucié des répercussions économiques et sociales de sa décision sur l'entreprise concernée. Comme le veut la loi, l'Etat a eu recours au marché public pour mettre en soumission le mandat asile confié depuis 14 ans à la Croix-Rouge. Etait-il conscient en le faisant qu'il y aurait en cas d'attribution à une autre entreprise des effets collatéraux sur le personnel? Je ne le pense pas ou du moins, en ce qui me concerne, l'interrogation est de mise.

Je ne saurais terminer sans relever que la perte de son emploi est pour les personnes concernées une épreuve très difficile à surmonter et qui laisse des traces dans sa vie. Aussi, l'ensemble du groupe de l'Union démocratique du centre tient à adresser ses vœux les meilleurs de réussite aux employés réengagés à ORS ou ailleurs et souhaiter bonne chance aux autres qui sont toujours à la recherche d'un emploi.

Fort de ces considérations, c'est tout de même à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas l'entrée en matière.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). J'estime et j'imagine que personne dans cette salle ne va me contredire si je dis que la perte de l'emploi est un moment très difficile et marquant dans la vie professionnelle.

Le groupe libéral-radical est également sensible à ce fait et ne veut dans aucun cas le négliger.

Geschehen Entlassungen aber wie hier in einem kollektiven Rahmen, so kann man sicher zusätzlich von einem Härtefall reden. Obwohl weder im Gesetz vorgesehen, noch in der im vorliegenden Fall anwendbaren Vereinbarung festgehalten, kann in solchen Fällen die Erstellung eines Sozialplanes ins Auge gefasst werden. Ein solcher Sozialplan wird aber in jedem Fall zwischen den Sozialpartnern ausgehandelt und vom Arbeitgeber finanziert. Und genau diese Voraussetzung ist hier nicht gegeben. Es gilt ein letztes Mal festzuhalten, dass der Staatsrat juristisch gesehen nicht der Arbeitgeber der Angestellten des Freiburger Roten Kreuzes ist und deshalb auch nicht zu einer finanziellen Leistung verpflichtet ist. Der Staatsrat ist, wie schon mehrfach erwähnt, und immer wieder wiederholt, lediglich Auftraggeber, oder besser gesagt, Vergabestelle eines

Mandats gewesen. Dass dieses Mandat fast zu 100% der Arbeitsleistung des FRK entsprach, kann sicher als spezielle Situation angesehen werden. Diese Situation schützt aber das FRK als Arbeitgeber nicht davor, die Beziehungen zu seinem Kunden so zu pflegen, dass er etwaige Veränderungen antizipieren kann, und die entsprechenden Massnahmen in die Wege zu leiten. Zeit genug für diese Massnahmen war da. Gemäss unserer Information wurde das Mandat bereits im Sommer 2006 gekündigt und die Vergabe des neuen Mandates an die Firma ORS erfolgte Anfang Juli dieses Jahres.

Il y avait donc assez de temps tant pour les dirigeants de la Croix-Rouge fribourgeoise – pour de se préparer à une éventuelle perte du mandat – que pour les employés – pour postuler auprès de la maison ORS ou s'orienter autrement, sous réserve que la direction de la Croix-Rouge les ait informés suffisamment tôt.

Falls diese notwendige Kommunikation nicht erfolgt ist, kann daraus kein Fehler des Staatsrates sichtbar gemacht werden. Der Staatsrat kann also weder finanziell noch in Fragen des Verfahrens in die Verantwortung genommen werden. Es gilt wohl, daraus die Lehren zu ziehen und abzuwägen, ob die Vergabe von Mandaten in Zukunft die richtige Form der Übernahme von Aufgaben des Staates ist.

Bezüglich der Mitfinanzierung des Sozialplanes sind wir der Meinung, dass der Grosse Rat angehalten ist, diese, wie auch zukünftige Situationen einheitlich und immer gleich zu behandeln. Mit der Annahme des Mandates schaffen wir einen Präzedenzfall und dieser wird uns immer wieder vor Augen geführt werden. Wie wollen wir uns dann in kommenden Fällen verhalten? Stellen wir uns beispielsweise Unternehmungen wie die TPF, die Gebäudeversicherung oder die Kantonalbank in ähnlicher Situation vor. Sicher sind diese Beispiele nicht vergleichbar, doch eine gewisse Nähe zum Staat ist nicht wegzudiskutieren. Wir wären gezwungen, auch dann eine finanzielle Hilfe zu leisten. Vergleichbare Situationen würden immer wieder gefunden werden. Auch in diesen Fällen würde ich mich gegen eine finanzielle Hilfe wehren. Wir können nicht von dem Staat nahe stehenden Unternehmungen verlangen, den Marktgegebenheiten zu gehorchen und diese dann in speziellen Situation doch unter den Schutz des Staates stellen. In zahlreichen Fällen der Privatwirtschaft und auch in Geschäftsbeziehungen mit dem Staat sind in einem marktüblichen Verfahren Unternehmungen zum Zuge gekommen. Gleichzeitig gibt es aber auch solche, welche nicht zum Zuge kommen können. Wollen wir denn diesen Unternehmungen in Härtefällen ebenfalls eine finanzielle Hilfe zukommen lassen? Wir sagen nein, denn es gehört zum üblichen Wettbewerb und zum unternehmerischen Risiko, ein Mandat zu erhalten, oder nicht. Die Vertreter der Freiburger Wirtschaft und auch die Bevölkerung würden eine einseitige, hier geforderte Hilfe in keinem Fall akzeptieren und sicher nicht verstehen.

Pour terminer, je tiens encore à relever que le fait d'avoir voté l'urgence de ce mandat n'était pas du tout un signe positif envers le personnel de la Croix-Rouge. Ce que nous avons défendu, c'est que nous prenions rapidement une décision en connaissance de tous les éléments et que la situation soit enfin claire pour tous les acteurs concernés.

Avec toutes ces considérations, le groupe libéral-radical vous propose, dans sa très grande majorité, de rejeter le mandat tel qu'il est proposé et vous invite à en faire de même.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Lorsque j'ai appris l'existence de conflits à la société ORS à Zurich concernant le mandat de gérer la division aux requérants d'asile de la Croix-Rouge fribourgeoise, je suis quasiment certain qu'une majeure partie d'entre nous se sont interrogés sur le pourquoi d'une telle décision. Une petite réflexion. Est-ce que Zurich vient souvent à la pêche dans le canton de Fribourg pour gérer son patrimoine ou ses services? A titre personnel, cette décision m'a fait réagir et j'ai déposé, après avoir recueilli plusieurs témoignages auprès du personnel, une question au gouvernement. Ce qui m'interpelle le plus, c'est l'attitude très en retrait de la hiérarchie de ce service Croix-Rouge et de ses plus hauts responsables dans ce dossier très sensible. Je n'ai en tous les cas pas l'impression que ces hauts responsables se soient mouillés pour le personnel qu'ils dirigeaient mais, bien au contraire, ont donné l'urbi et orbi à une décision qui a créé la stupeur générale au sein du service et qui provoque aujourd'hui ces manifestations de réprobation, que j'approuve bien évidemment. Ce qui me paraît le plus illogique dans cette décision, c'est le fait de remettre en question le statut de nombreux collaborateurs, de créer chez eux dans leur famille, M^{me} la Conseillère d'Etat, cette incertitude du lendemain. Un travail, un salaire, une reconnaissance du travail accompli... Il y en a bien assez pour déclencher des réactions insoupçonnées chez celles et ceux qui sont touchés par ces restructurations intempestives. Imaginez-vous un instant, M^{mes} et MM. les Députés, vous rentrez de cette séance du Grand Conseil... vous êtes directeur d'assurances, gérant de société, mandataire commercial, forestier de triage, médecin et j'en passe... vous êtes en train de déguster votre potage et vous ouvrez votre courrier. Vous tombez sur une lettre de licenciement envoyée par votre société ou votre employeur. Quelle réaction? Comment va passer la soupe? Les questions, les interrogations fusent. Baisse de salaire... Que vais-je faire? Comment vais-je m'en sortir? L'appartement, les gosses, leurs études, etc... Eh oui, M^{mes} et MM. les Députés, mon statut d'agriculteur et d'indépendant me fait encore plus me pencher sur cette incertitude et cette épée de Damoclès qui ne cesse de planer au-dessus des emplois de milliers et de milliers d'employés et d'ouvriers qui œuvrent à la prospérité de ce pays. Je ne veux pas en rajouter sur celles et ceux qui sont à l'origine de ces décisions, mais ne serait-il pas temps de se rendre compte qu'un arrêté de ce genre accompagné de moult lettres de licenciement engendrent des chocs incroyables, provoquent des blessures souvent inguérissables et qu'elles concernent toujours la classe la plus laborieuse de notre société en évitant soigneusement de porter atteinte à certains intouchables. Le Grand Conseil doit aujourd'hui donner un signal fort pour toutes celles et ceux qui sont pénalisés par cette mesure. C'est notre responsabilité d'élus du peuple. Le contraire serait une trahison à l'égard du personnel méritant de la Croix-Rouge.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). En préambule, nous voulons exprimer notre compréhension à l'égard des familles touchées par les licenciements, notre mobilisation et notre soutien pour leur permettre de trouver des solutions à long terme. Lors de la session de septembre, nous avons énuméré un certain nombre de pistes notamment en demandant au Service de l'emploi du canton de se mettre à leur disposition pour les soutenir. Lors de cette même session, le groupe démocrate-chrétien – d'ailleurs le seul – s'était opposé à l'urgence du mandat. En effet, nous ne voulions pas que l'acceptation de l'urgence soit comprise comme une adhésion au principe de l'élaboration par l'Etat d'un plan social, l'Etat de Fribourg n'étant pas l'employeur. Par ailleurs, en septembre, les informations étaient contradictoires et lacunaires. C'est encore en partie le cas à ce jour. A titre d'exemple, nous relevons qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas été nantis d'une communication officielle relative au bilan final du flux financier entre les subventions reçues par la Confédération et les montants versés par le canton à la Croix-Rouge pour le secteur de l'asile, information qui nous paraît importante.

Aujourd'hui, nous sommes à même de faire les constats suivants. L'Etat a dénoncé la convention signée le 11 janvier 1993 en décembre 2006 pour l'échéance fixée au 31 décembre 2007. Lors de cette dénonciation, nous regrettons qu'aucune solution négociée n'ait été élaborée pour régler la situation des 55 personnes employées au secteur asile de la Croix-Rouge. Il apparaît qu'aucun plan n'ait été prévu ou imaginé par la direction de la Croix-Rouge en tenant compte des deux scénarii possibles: adjudication du mandat à la Croix-Rouge ou adjudication à une société ou un organisme tiers. Le 3 juillet 2007 le mandat était confié à ORS. Jusqu'au 12 septembre – date des interventions parlementaires – aucune mesure concrète n'a été entreprise pour le personnel. Un manque de communication flagrant a régné entre la Direction des affaires sociales et la Croix-Rouge, ce au préjudice de l'accompagnement du personnel en vue d'une postulation auprès d'ORS ou d'un autre employeur.

Lors de la session de septembre, un nombre très faible d'employés de la Croix-Rouge avait fait leur offre auprès d'ORS. Nous constatons aujourd'hui que 26 ont signé un contrat de travail avec ORS, 5 ont un contrat de durée déterminée avec la Croix-Rouge, 4 ont trouvé un emploi auprès d'un autre employeur, soit 35 personnes ont trouvé un nouvel emploi; résultat obtenu dans un délai de deux mois. Ceci étant, 5 personnes sont en attente d'une réponse d'ORS, 7 personnes ayant postulé n'ont pas vu leur offre se concrétiser par un contrat de travail avec ORS et sont en recherche d'emploi, 8 personnes en recherche d'emploi n'ont pas désiré faire acte de candidature auprès d'ORS. C'est leur choix, mais nous ne pouvons pas soutenir ce choix. Nous sommes légitimement en droit de penser que si le dossier avait été pris à bras le corps dès le 12 juillet par les parties concernées, le résultat serait certainement encore plus favorable. Nous tenons à souligner que pendant toute cette période, la société ORS a fait preuve d'ouverture et de compréhension notamment en accordant de nouveaux délais pour permettre aux employés de la Croix-Rouge de déposer leur dossier

de candidature et en organisant des séances d'entretien constructives. Par ailleurs, les salaires offerts sont corrects et conformes au marché. Certains collaborateurs bénéficient même – on nous l'a dit – de salaires plus élevés.

Aujourd'hui le Conseil d'Etat nous propose de soutenir le cofinancement d'un plan social après avoir réalisé les mesures que nous préconisons en septembre. Les conséquences financières ne sont pas connues, mais elles sont incomparables avec les revendications faisant l'objet du mandat initial, celui qui n'était pas modifié. De plus, certains collaborateurs – nous en sommes certains – auront encore l'opportunité de trouver un emploi jusqu'au 31 décembre prochain. La participation financière de l'Etat à un plan social élaboré par un employeur tiers peut-elle créer un grave précédent ou être considérée comme une mesure discriminatoire envers d'autres représentants de personnes licenciées? Un examen de la relation contractuelle existant entre la Croix-Rouge et l'Etat de Fribourg – soit la convention signée le 11 janvier 1993 – nous permet d'écarter ce risque de précédent. En effet, le mandat conféré n'était pas un mandat ordinaire. J'en veux pour preuve, parmi d'autres, la teneur en résumé de l'article 6: «Le Conseil d'Etat institue une commission paritaire de gestion formée de trois représentants de l'Etat et de trois représentants de la Croix-Rouge, dont le président émane de l'Etat en spécifiant le cahier des charges de la dite commission». On peut aussi faire état de l'article 9 dont la teneur a été citée par mon collègue député Ridoré. La Direction des affaires sociales fixe donc la dotation en personnel. Ce ne sont pas des conditions habituelles que nous trouvons dans un mandat d'affaires entre deux parties.

Considérant ce qui précède, une majorité de notre groupe admet que la relation contractuelle particulière permet de ne pas s'opposer à une participation de l'Etat de Fribourg au plan social élaboré par la Croix-Rouge, en sa qualité d'employeur, avec les réserves cumulatives suivantes. Nous demandons qu'un décret soit soumis au Grand Conseil, lequel devra confirmer que toutes les conditions énumérées par le Conseil d'Etat soient respectées, qu'aucune prestation supplémentaire ne soit accordée, notamment aux personnes qui n'auraient pas déposé leur dossier de candidature auprès d'ORS, que cette participation est exceptionnelle en regard des relations contractuelles particulières qui le lient avec la Croix-Rouge et qu'un montant maximum soit fixé dans le décret.

Une majorité de notre groupe ne pourra soutenir le mandat qu'à la condition expresse que M^{me} la Commissaire puisse nous confirmer qu'un décret soit présenté au Grand Conseil. Dans le cas contraire, nous serons contraints de nous opposer à la transmission de ce mandat.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi d'apporter quelques éléments à cette discussion, qui, comme vous avez pu vous en rendre compte, soulève par quelque côté certaines passions. Je voudrais rappeler qu'à l'époque, lorsque le Conseil d'Etat a négocié la prise en charge des requérants d'asile, la Croix-Rouge a proposé ses services et c'est avec grande satisfaction d'ailleurs que le Conseil d'Etat a pu en faire usage

étant donné qu'à l'époque, on ne se pressait pas au portillon. Donc, cette délégation d'un travail qui incombeait au Conseil d'Etat a supposé évidemment un certain nombre d'éléments mis en place. Mais qui dit délégation dit aussi prise en charge des conséquences de la délégation ainsi que de ses suites collatérales. Je rappelle, d'autre part, que lorsque le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir une procédure de marché public pour la prise en charge de cette délicate mission dans la négociation avec la société ORS, il n'avait pas été question d'une obligation de reprendre tel quel le personnel de la Croix-Rouge, à tel point même que certaines personnes qui ont dûment postulé auprès de l'ORS se sont vu refuser l'engagement. Parmi ces personnes, il y a des collaborateurs de longue date qui ont un certain âge et pour lesquels le fait de retrouver du travail ne sera sans doute pas très aisé. Il y a aussi des personnes qui n'ont pas voulu postuler tout simplement parce que les conditions salariales offertes par cette entreprise frisaient le dumping salarial. Cette expérience, chers Collègues, devrait nous amener à réfléchir sur le recours systématique au marché public dans une affaire où sont concernées non pas des biens mais des personnes et met en lumière en fait, lorsqu'il s'agit d'êtres humains, à quel point la chose est délicate! Je ne dis pas – loin de moi d'ailleurs – que le Conseil d'Etat a tout faux et que la Croix-Rouge a tout juste, mais je crois que, dans cette affaire, il y a eu des erreurs de part et d'autre et que ces erreurs devraient aujourd'hui être considérées sous un angle tout à fait nouveau. Il y a ensuite de nombreuses questions ouvertes quant à l'entreprise, qui n'est pas particulièrement connue ici, sur sa manière de procéder notamment dans son travail par e-mail. Elle licencie ou engage des personnes tout simplement par courriel, ce qui n'est pas extrêmement usuel en matière de droit du travail. On peut vraiment se demander dans quelle mesure le droit du travailleur est protégé. Nous sommes particulièrement sensibles à ces aspects, parce que nous sommes des personnes conscientes et responsables de notre engagement.

Il y a aussi un autre aspect et cet autre aspect est cette situation exceptionnelle. Il est vrai que le risque de voir mutatis mutandis extrapoler le plan social systématiquement me paraît quasiment inexistant. Pourquoi cela? Tout simplement parce qu'ici, il s'agit d'un exercice de délégation de compétences d'un pouvoir de l'Etat vers un particulier et que, lorsque l'Etat décide de changer cette délégation vers un autre particulier, il doit quand même tenir compte de certains éléments qu'il aurait lui-même dû prendre en considération si cela avait été son propre personnel. Cela n'est pas une situation aussi exceptionnelle que ça, puisqu'en 2005 il a fallu faire un exercice guidé par les changements de la législation fédérale en ce qui concernait l'aide et les soins à domicile. Cette aide et ces soins à domicile étaient assurés dans certains districts par la Croix-Rouge et par l'association des aides familiales. Cette manière de procéder ne rencontrant plus l'adhésion des autorités fédérales en matière de subventionnement, il a fallu que les communes mettent en place tout un processus. Là, les communes – en tout cas les communes de la Sarine mais aussi dans d'autres districts – se sont engagées à reprendre le personnel alors même qu'elles n'en avaient pas l'obligation. Elles ont

tenu leur responsabilité et elles ont agi dans l'intérêt public manifeste.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, non seulement je vous prierais d'adopter ce mandat mais aussi de tenir compte des personnes qui n'ont pas voulu postuler à ORS, pour des raisons qui leur sont propres, et qui ne sont pas pour autant condamnables, puisqu'elles ont fait toutes les démarches qu'on peut attendre de quelqu'un qui a perdu son emploi. Je vous demande de ne pas les prêter dans cette opération.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Très brièvement, pour donner un écho à ce qu'a dit ma collègue Schnyder tout à l'heure, on ne peut que souligner positivement la position du Conseil d'Etat dans sa volonté de prendre en considération le mandat 4004.07.

Cependant, j'aimerais quand même souligner que nous venons d'aborder, des heures durant, le budget de l'Etat et nous avons fait le constat à de nombreuses reprises de la bonne santé de nos finances. Il serait donc d'une indécence certaine de refuser une aide, qui demeure minime, pour 8 malheureuses personnes qui n'auront pas postulé à ORS pour des raisons éthiques ou des impossibilités propres, mais qui effectuent par contre leurs recherches d'emploi au quotidien. Un geste supplémentaire doit être fait sous peine de voir les premiers intéressés déçus et définitivement dégoûtés de notre système et de leurs représentants politiques.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Ich wollte eigentlich nichts sagen, aber als Unternehmer muss ich jetzt doch eingreifen. Wenn der Auftrag Carl-Alex Ridoré angenommen wird, wird das, wie schon von meinem Kollegen Markus Ith gesagt wurde, als Präzedenzfall gelten im Kanton Freiburg. Ein kleines Beispiel: der Winterdienst, der heute morgen im ganzen Kanton Freiburg auf allen Kantonalstrassen tätig war. Da werden Verträge vom Kanton Freiburg auf 10 Jahre abgeschlossen, das letzte Mal vor 5 Jahren. Und da haben Transportunternehmungen Verträge verloren, die während 50 und 60 Jahren für den Kanton tätig waren. Warum? Weil andere Firmen preisgünstiger eingegeben haben. Diese Transportunternehmen haben ihre Leute weiter beschäftigt, sie konnten nicht einmal auf Kurzarbeit gehen. Und ich sage Ihnen: Wenn das angenommen wird, wird das noch unsere Gerichte beschäftigen im Kanton Freiburg.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). C'est à titre personnel que je prends la parole et non pas au nom de mon groupe.

Dans le dossier du mandat d'asile, j'aimerais d'abord rappeler trois points précis parmi les dix-neuf articles de la convention. L'article premier alinéa 2 dit ceci: «la Croix-Rouge fribourgeoise accepte la tâche d'accueil des demandeurs d'emploi et l'assumera conformément à ses principes fondamentaux et à son idéal humanitaire». C'est un terme que je trouve fort dans la convention. Concernant l'article 6 – M^{me} la Députée Kaelin en a parlé – il y avait une commission paritaire de gestion – 3 représentants de l'Etat, 3 représentants de la Croix-Rouge – en sachant que la commission de gestion était présidée par un représentant de l'Etat. Donc, les repré-

sentants de l'Etat détiennent la majorité et c'est vrai que ça provoque cette condition inhabituelle de savoir qui était l'employeur de ces personnes s'occupant de la division requérants. L'article 9 – M. le Député Ridoré en a parlé – il s'agit justement de la classification des fonctions, qui était imposée par cette convention. En tant qu'institution sociale, la Croix-Rouge n'a jamais eu la possibilité de faire un quelconque bénéfice et en tenant compte de la convention, on ne peut pas prétendre que la Croix-Rouge était l'employeur direct de son personnel «division d'asile». Depuis que le mandat n'a pas été reconduit à la Croix-Rouge en juillet 2007, il y a une question qui n'a cessé de me hanter. Est-ce possible que le tableau comparatif soit si négatif pour la Croix-Rouge fribourgeoise? Aucun critère d'adjudication n'est favorable au personnel et à la gestion. Je prends trois critères de ces tableaux, qui en comportent une douzaine et qui concernent principalement le personnel. Au point 1.2 «Ressources à disposition, équipement et dotation», ORS a 8 points et la Croix-Rouge n'en a que 4 alors qu'elle est sur le terrain. Au point 2 «Qualité des prestations en rapport avec les exigences du mandat», la Croix-Rouge a 18 points et ORS 20 points alors qu'elle n'a pas encore travaillé dans la division requérants. Le point 2.2 «Utilisation des ressources et flexibilité dans les tâches à réaliser», la Croix-Rouge a 6,6 points et ORS 8,8. En totalité, la Croix-Rouge fait 60 points et ORS 74 points. Mon intervention est là, M^{me} la Commissaire du gouvernement. Comment est-ce possible que cela soit si négatif à cette institution? L'Etat n'est-il pas satisfait du travail des collaboratrices et des collaborateurs pour leur donner si peu de points? Et où il y a paradoxe, c'est que l'Etat ne reconnaît aucune valeur supérieure au personnel actuel mais en même temps il oblige ce personnel à offrir ses services à ORS. Pour moi, c'est une contradiction. Si mon employeur n'est pas content de moi, je ne vais quand même pas soumissionner à nouveau parce qu'on change d'employeur. Je serai de toute façon restée une collaboratrice dont on n'est pas satisfait.

J'aimerais revenir sur quelques éléments qui ont été dits tout à l'heure. On dit que la Croix-Rouge avait largement le temps de faire quelque chose pour son personnel. C'est vrai que la Croix-Rouge a eu son contrat dénoncé au 31 décembre 2006. Cela ne voulait pas dire qu'il ne serait pas reconduit dans son mandat. Simplement, il y a eu dénonciation de la convention. Il a fallu attendre le 3 juillet 2007 pour savoir que l'Etat ne redonnerait pas le mandat à la Croix-Rouge. Ce n'est pas ça qui me dérange, parce que finalement, personne n'est marié avec un employeur une centaine d'années. Par contre, ce personnel, qui se savait licencié, savait également qu'il devait rester en place jusqu'au 31 décembre 2007, parce que les requérants d'asile sont toujours là et qu'il faut s'en occuper. C'est comme si on disait «l'Hôpital cantonal, on change, mais le personnel s'arrête n'importe quand et finalement, on s'en fiche». Eh bien non, la Croix-Rouge a eu la déontologie de rester en place jusqu'au dernier moment et les collaborateurs ont immédiatement recherché des places d'emploi.

Markus Ith parle des TPF et de la Banque cantonale. Si la Croix-Rouge avait fait un millième du bénéfice de la

Banque cantonale, elle aurait largement de quoi appliquer un plan social, parce que c'est de 200 000 francs dont on parle aujourd'hui. Donc, ce n'est vraiment pas comparable par rapport à d'autres entreprises qui traitent également avec certaines conventions.

M. Rossier a parlé de l'article 17. M^{me} la Commissaire du gouvernement, j'aimerais savoir quelles places étaient disponibles à l'Etat et combien de collaborateurs ont trouvé une place à l'Etat. Donc, je crois que la Croix-Rouge fribourgeoise a pris des mesures très concrètes dès qu'elle a su ce qui l'attendait. J'aimerais aussi dire que, par rapport aux 60 points pour la Croix-Rouge et aux 74 points pour ORS, la Croix-Rouge n'avait aucune chance de faire un recours contre ce qui avait été décidé et qui mettait un terme définitif à ce mandat. Mais, M^{me} la Commissaire, j'aimerais vous entendre par rapport à ces points, parce que ce qui m'a le plus étonné, c'est que sur aucun des critères la Croix-Rouge n'a été meilleure que ORS.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Pour répondre à M. le Député Duc, qui pense connaître le goût de la soupe lorsque vous recevez une lettre de licenciement, eh bien, je peux lui en parler. En 1993, lorsque mon employeur a fait faillite, nous n'avons pas eu de préavis et j'ai été licencié. Les portes se sont fermées. La conjoncture n'était pas aussi florissante qu'aujourd'hui et nous ne pouvions pas faire la fine bouche. J'ai commencé à chercher du travail et j'ai pris ce qui arrivait sans avoir de préjugés sur l'employeur qui m'offrait un poste. Alors, lorsqu'on me dit qu'on ne peut pas travailler pour une question éthique pour ORS je peux le comprendre, mais ne demandez pas aux citoyens de payer un plan social, car cela serait mal perçu. Je ne peux qu'inviter le personnel licencié à chercher du travail en mettant un peu leur orgueil de côté et je leur souhaite de trouver une place rapidement. Cependant, je ne peux soutenir ce mandat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich möchte kurz Antwort geben auf Kollege Rossier, Herrn Ith und Frau Kaelin. Das Rote Kreuz soll einen Sozialplan ausarbeiten – mit was? Wenn man denkt, dass bis heute das Asylwesen den Kanton praktisch nichts gekostet hat, sondern dass der Staat bisher von den Subventionen vom Bund profitiert hat. Und heute stelle ich ein Lohn-dumping fest: Löhne zwischen 800 und 1500 Franken weniger in der ORS gegenüber den jetzigen Salären vom Roten Kreuz. Wo bleibt hier die Verantwortung? Ich begrüße daher das Entgegenkommen und danke dem Staatsrat für Annahme des Auftrages für die Mitfinanzierung des Sozialplanes für das Personal des Roten Kreuzes.

Trotzdem habe ich in diesem Zusammenhang einige Fragen an Frau Staatsrätin: Nach meiner Meinung war der Entscheid vor den Sommerferien ein Schnellschuss des Staatsrates und nicht unbedingt einer der Finanzlage. Ist der Vertrag zwischen dem Kanton und der ORS jetzt unterschrieben? Dies war bis zum 23. August meines Wissens noch nicht erfolgt. Hat der Grossrat oder die Direktion des Roten Kreuz Einsicht in den Vertrag oder ist dieser geheim? Ist die Sicherstellung der Asylbetreuung im Kanton Freiburg ab dem

1.1.2008 sichergestellt und wer trägt die Verantwortung, wenn gewisse Kenntnisse des Kantons Freiburg nicht bekannt sind? Wird der Gruppe der Arbeitnehmenden die zur Zeit 50%- und 70%-Stellen haben, im Sozialplan ab 1.1.2008 gedacht, oder stehen diese auf der Strasse? Deshalb möchte ich Sie bitten, den Antrag des Auftrages zu unterstützen.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Ich bin in der gleichen Situation, wie Herr Binz gesagt hat: Ich wollte mich wenn möglich da raushalten, mich nicht positionieren. Aber die letzten zwei Referate haben mich jetzt sagenhaft beschäftigt. Ich bin erstaunt: Jahrelang sagte man, nur die Bauern verstehen das Jammern gut, aber jetzt muss ich feststellen, dass die Verwaltungsräte des Roten Kreuzes das Jammern auch schon kopiert haben.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants et toutes les intervenantes qui se sont exprimés en faveur de l'attribution de ce mandat.

Suite à la décision d'octroyer le mandat asile 2008 à la société ORS à la suite de l'appel d'offres en vertu de la législation sur les marchés publics – je rappelle que c'était l'application de la loi cantonale – nous avons essayé d'examiner toutes les solutions pour ne pas devoir aller en appel sur les marchés publics. Mais nous parlons d'un mandat à environ 16 millions tandis que la limite fixée pour ce type de mandat est de 383 000 francs. Même en prenant le mandat par lots, nous étions soumis à la loi sur les marchés publics.

Le Conseil d'Etat est bien sûr très sensible à la situation des collaborateurs et collaboratrices ainsi que de leurs familles. La priorité de ma direction a été d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que les collaborateurs et les collaboratrices de la Croix-Rouge retrouvent un travail auprès de la société ORS ou auprès de l'Etat. On vous avait parlé de la communication et M^{me} la Députée Kaelin Murith a dit que si les démarches avaient été faites en temps utile, nous n'en serions pas là. J'aimerais quand même remettre l'église au milieu du village et vous dire ce qui s'est concrètement passé. En début juillet, j'ai pris contact avec la direction de la Croix-Rouge pour avoir un entretien et pour voir quelle procédure nous allions mettre en place pour assurer le transfert de ce mandat dans les meilleures conditions possibles et surtout pour que les collaborateurs et les collaboratrices puissent retrouver un emploi très rapidement. J'ai rencontré M. Dewarrat au début juillet. Je lui ai proposé une séance d'information pour le personnel avec la société ORS afin de donner des garanties aux collaborateurs et collaboratrices. M. Dewarrat a souhaité que la séance ait lieu plutôt à la fin de l'été. Cette séance a été fixée au 23 août. En parallèle, nous avons convenu que la société ORS établirait une lettre afin de se présenter, de donner les conditions de reprise ainsi que d'informer l'ensemble des employés que les postes seraient mis au concours et qu'ils leur seraient ouverts. Cette lettre a été transmise à la direction de la Croix-Rouge par le biais de ma Direction à mi-juillet. Lors de la séance du 23 août, nous avons constaté que cette lettre n'avait

pas été remise aux employés de la Croix-Rouge. Elle a donc été remise lors de cette dite séance. Le 23 août s'est tenu une séance à Grangeneuve, à laquelle assistaient la société ORS, le Service du personnel de l'Etat de Fribourg et le Service public de l'emploi afin de voir comment nous pouvions assurer le transfert de ce mandat le mieux possible. La société ORS s'est engagée à assumer le mandat asile 2008 avec le personnel intéressé et motivé de la Croix-Rouge. Nous avons eu des discussions avec la société ORS afin que ce mandat puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles pour les collaborateurs et les collaboratrices. Nous avons toujours souhaité que les collaborateurs puissent retrouver un travail. On peut faire tous les plans sociaux qu'on veut, mais ça ne fournit quand même pas un travail sur le long terme. ORS a donné la priorité aux personnes de la Croix-Rouge. Les postulations leur étaient réservées du 3 au 24 septembre et le Conseil d'Etat a invité à plusieurs reprises les collaborateurs et collaboratrices à postuler auprès d'ORS. Cela a d'ailleurs été rappelé par certains parmi vous lors des débats dans cette enceinte. Toutes les personnes qui ont postulé jusqu'au 8 octobre ont été entendues. Dans la réponse au mandat, on a dit jusqu'au 10 – je reconnais que là, il y a eu une question de timing – mais toutes les personnes qui ont postulé jusqu'au 8 octobre ont été reçues en entretien par la société ORS. Les postes ont été supprimés du site le 11 octobre. La société ORS a reçu plus de 180 postulations.

J'aimerais d'ailleurs relever que la société ORS n'est pas une inconnue dans notre canton, puisque, depuis deux ans, elle assure la prise en charge des NEM à notre entière satisfaction. La société est également responsable des quatre centres d'enregistrement de la Confédération, de l'accueil des requérants dans les cantons de Bâle, Zurich et Soleure ainsi que dans de très nombreuses communes.

Effectivement, ORS a une politique de postulation par Internet mais nous avons informé le personnel et la direction de la Croix-Rouge qu'il était possible de postuler par écrit. Si les personnes ne se sentaient pas tout à fait concernées par le profil des postes mis au concours, il fallait quand même qu'ils postulent pour se présenter et donner leurs compétences afin que ORS puisse examiner leur dossier. Le Conseil d'Etat a également entrepris d'autres démarches en privilégiant un accès aux postes à l'Etat. Nous avons aussi mis en place deux collaborateurs du SPE, qui, depuis le 22 octobre, sont quasiment en permanence dans les bureaux de la Croix-Rouge afin d'offrir aux collaborateurs et aux collaboratrices un suivi personnalisé. Là aussi, force est de constater que l'appel avait été lancé déjà dès le 23 août auprès de la direction de la Croix-Rouge et ce n'est que le 22 octobre que cela a pu se faire.

A notre connaissance, la situation aujourd'hui en termes de personnel, de savoir si ce sont les syndicats qui ont raison ou si c'est nous... Je peux vous donner les chiffres que j'ai en ma possession et que j'ai pu obtenir tant de la Croix-Rouge que de la société ORS. Aujourd'hui, le 12 novembre plus exactement, la situation est la suivante. 38 collaborateurs de la Croix-Rouge ont postulé auprès de la société ORS, 27 ont reçu une proposition d'engagement dont 15 personnes avec un salaire égal ou supérieur, soit 9 femmes et 6

hommes. Ce sont tout particulièrement les femmes qui ont vu leur salaire augmenter, puisque la société ORS applique un principe d'égalité de salaire entre hommes et femmes. En revanche, 12 personnes subiront des diminutions de salaire entre 70 et 890 francs. Cela représente 3 personnes à 12%, 1 personne à 9% et 8 personnes entre 2% et 5%. Il y a encore 5 personnes qui sont en négociation avec ORS et 3 personnes devraient recevoir une proposition d'engagement ces prochains jours. Ensuite, 6 personnes ont reçu une réponse négative et 5 personnes restent auprès de la Croix-Rouge pour un mandat intérimaire. Le Conseil d'Etat a accepté d'octroyer un montant de 220 000 francs afin de permettre à la Croix-Rouge de terminer son mandat jusqu'en septembre 2008. Maintenant, nous attendons de la Croix-Rouge une proposition de mandat intérimaire. En ce qui concerne la responsabilité au 1^{er} janvier 2008, la société ORS sera responsable du mandat d'accueil et d'hébergement des requérants d'asile. La Croix-Rouge va devoir s'engager à mettre aussi un certain nombre d'informations à disposition par l'octroi de ce mandat intermédiaire et nous avons ainsi l'assurance que la transition pourra se faire dans les meilleures conditions possibles. Finalement, 4 personnes ont trouvé un emploi auprès d'une tierce entreprise, 1 personne est en arrêt maladie et 8 personnes n'ont pas postulé auprès de la société ORS. Parmi cet inventaire de personnes que je vous ai donné, 7 personnes pourraient être concernées par un plan de retraite, mais les discussions doivent être encore approfondies, puisque nous n'avons pas encore finalisé toutes les analyses. Je vous rappelle que, selon la loi sur le personnel, le Conseil d'Etat peut mettre à la retraite à partir de 57 ans mais là, ce n'est pas une obligation.

Ceci étant dit, bien que n'étant pas l'employeur, le Conseil d'Etat est d'accord de cofinancer de façon tout à fait exceptionnelle ce plan social élaboré par la Croix-Rouge, qui, elle, est l'employeur, et cela dans les limites de la législation sur le personnel de l'Etat appliquée par analogie. Ce sont l'article 34 de la loi sur le personnel et l'article 47 du règlement qui seront appliqués. Au vu des dernières analyses, les coûts de ce plan social devraient s'élever à environ 200 000 francs. Cela ne serait pas pour nous un précédent, parce que c'est un cas tout particulier. C'est vrai que la Croix-Rouge exécutait un mandat pour l'Etat et que l'Etat finançait à 100% les charges qui relevaient de ces frais. D'ailleurs, la convention prévoyait que la législation du personnel pouvait s'appliquer. Ce plan social, effectivement, ne s'applique qu'aux personnes qui ont postulé auprès de la société ORS. Vous en avez longuement débattu. Nous avons donné les raisons dans notre réponse au mandat. Nous estimons que, en l'état, nous avons permis aux collaborateurs de retrouver un emploi, en tout cas de leur donner la possibilité de postuler auprès d'une entreprise qui était prête à les engager, et que nous avons rempli notre obligation par rapport à la loi. Je ne reviendrai pas non plus sur tous les détails du plan social concernant les propositions que le Conseil d'Etat vous soumet, puisqu'elles étaient dans la lecture.

En ce qui concerne les éventuelles pénalités prononcées en vertu de la loi sur le chômage pour les personnes qui n'ont pas postulé auprès d'ORS, le Conseil

d'Etat précise que l'article 17 de la LACI prévoit que l'assuré qui fait valoir des prestations d'assurance doit, avec l'assistance de l'ORP compétent, entreprendre tout ce qu'on peut raisonnablement exiger de lui pour éviter le chômage ou l'abrèger. Il en résulte que les employés licenciés contraints de s'inscrire au chômage seront tenus de fournir la preuve de leurs recherches d'emploi durant la période qui précède leur inscription et les autorités cantonales sont liées par la législation fédérale ainsi que les directives y relatives. C'est donc sur cette base qu'elles procéderont à une analyse approfondie de chaque cas individuellement.

Pour les discussions encore en cours avec la Croix-Rouge – je l'ai dit – cela concerne plus particulièrement la proposition que nous pourrions être amenés à faire pour les préretraites.

En ce qui concerne le flux financier, si on prend la situation où il a été dit que l'Etat avait fait des bénéficiaires sur l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile, ce n'est pas le cas. Depuis 1988, l'Etat de Fribourg a payé 6,14 millions en plus des frais pour les différences de couverture. Certaines années, nous avons fait des résultats positifs, d'autres années nous avons fait des résultats négatifs. L'Etat a toujours assumé la différence avec le déficit de 2005. Cette semaine, j'ai reçu de la Croix-Rouge la confirmation de 300 000 francs de déficit sur les comptes 2005 et 6,14 millions de découvert ont été pris en charge par l'Etat. Donc, on ne peut pas dire que l'Etat a fait du bénéfice sur l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile.

En ce qui concerne le décret, je m'engage à venir avec un décret devant le Grand Conseil conformément à la loi sur le Grand Conseil.

Concernant les critères d'attribution, je vous donne les informations suivantes. Nous avons donc fait un appel d'offres et il n'y a eu aucun recours sur le cahier des charges de l'appel d'offres, dont les critères étaient donnés, soit 35% de pondération sur la gestion rationnelle et efficace du système organisationnel, 30% sur la qualité des prestations en rapport avec les exigences du mandat et 35% sur la pertinence de la proposition financière. Donc, il n'y avait pas qu'une question de finances. Si nous avons toujours effectivement été contents du travail des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge, force est de constater que depuis quelques années, nous rappelions régulièrement à la Croix-Rouge ses obligations quant à la révision des comptes. L'année dernière encore, nous avons reçu une lettre de la Confédération qui, au vu du retard des révisions des comptes, menaçait le canton de suspendre ses subsides concernant les acomptes pour le versement des recueils. La Croix-Rouge en avait été informée.

Concernant les temps partiels, toutes les personnes qui ont postulé à la Croix-Rouge seront prises en compte pour l'élaboration du plan social, qui doit être finalisé par la Croix-Rouge.

C'est avec ces considérations que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter ce mandat en tenant compte de la situation difficile des employés de la Croix-Rouge.

Motion d'ordre Rudolf Vonlanthen (report du vote sur le Mandat N° 4004.07)

Prise en considération

Le Président. Je suis saisi peut-être d'un cas de récusation. Je pose une question. Est-ce que M^{me} Claudia Cotting et M. Bruno Fasel sont bien membres du conseil d'administration de la Croix-Rouge?

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). C'est le comité directeur, ce n'est pas le conseil d'administration.

Le Président. Je vous donne cependant lecture de l'article 56 al. 1 de la loi sur le Grand Conseil: «Lors des séances du Grand Conseil et de ses organes, un membre du Grand Conseil s'abstient de participer à la discussion et aux votes si l'objet traité intéresse à titre privé ou de manière particulière», puis, je saute à la lettre d, «une personne morale ou une institution de droit privé ou de droit public envers laquelle il se trouve dans un rapport de dépendance, notamment parce qu'il en est le conseil, qu'il siège dans un de ces organes ou qu'il exerce une fonction dirigeante.» En vertu de cet article, vous n'auriez pas dû pouvoir prendre la parole aujourd'hui et ne pourriez pas voter.

Cependant, je suis saisi à l'instant d'une motion d'ordre émanant de M. le Député Rudolf Vonlanthen. Je vous en donne lecture: «Je demande le report du vote sur cet objet, mandat 4004.07, à demain vendredi 16 novembre.»

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion d'ordre.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich habe der Diskussion heute Morgen aufmerksam zugehört und ich kam mir manchmal vor, ich sei tatsächlich in einem Verwaltungsrat und nicht im Grossrat. Nachdem Frau Staatsrätin uns gesagt hat, wie es zu diesem Entscheid gekommen ist und die Damen und Herren Verantwortlichen des Roten Kreuzes keine Einsprache erhoben haben, bin ich der Meinung, dass die Verwaltungsräte, die sich heute morgen geäussert haben, die ganze Diskussion beeinflusst haben. Daher mache ich den Antrag, nicht heute abzustimmen, sondern morgen.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 53 voix contre 24. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 24.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bo-

schung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Bourgeois (SC, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

**Mandat N° 4004.07 Carl-Alex Ridoré/
Antoinette Romanens/Jean-François Steiert/
Marie-Thérèse Weber-Gobet/Hubert
Zurkinden/Christa Mutter/Solange Berset/
Raoul Girard/Dominique Corminbœuf/
Xavier Ganioz
(participation au financement d'un plan social
pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par
la reprise du mandat de prise en charge des de-
mandeurs d'asile par la société ORS)**

Suite de la prise en considération

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 48 voix contre 28. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB),

Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 48.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Boschung M. (SE, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP). *Total: 5.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Communications

Le Président. Le programme de demain a été adopté ce matin au Bureau, une nouvelle version sera disponible sur le site du Grand Conseil cet après-midi. Ne figurent plus au programme de vendredi:

1. la motion N° 1004.07 Rudolf Vonlanthen/Jean-Louis Romanens – subventionnement de l'assainissement de certains sites contaminés, retirée par ses auteurs, et
2. la prise en considération du postulat N° 2008.07 Hugo Raemy/Ursula Krattinger – action sociale pendant la scolarité obligatoire, reportée à la session de décembre.

- La séance est levée à 12 h 20.

Le Président:

Jacques Morand

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*